

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 17 novembre 1999, à 19 h 30
Best Western
420, rue Mgr Dubois
Saint-Jérôme

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES:	
AGNÈS GRONDIN, JACQUES RUELLAND.....	2
VILLE ET MRC DE MIRABEL:	
RONALD DESROCHERS, HUBERT MEILLEUR, ROBERT ROY	21
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE TOURNENVERT:	
PAUL GOULET	37
REPRISE DE LA SÉANCE.....	48
SERENA D'AGOSTINO.....	48
COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU PARTI QUÉBÉCOIS, RÉGION DES LAURENTIDES:	
JEAN BEAUDOIN, JEAN-GUY PILON, LOUIS PILON.....	56
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC OUIMET:	
HUGHETTE LAROSE-CURTIS	70

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonsoir à chacun, chacune d'entre vous! Comme vous le savez, la Commission, chargée de tenir audience sur la gestion de l'eau au Québec, a mandat du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000. Elle est formée de trois commissaires: madame Gisèle Gallichan, monsieur Camille Genest et moi-même.

10 Et conformément à la procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'audience se déroule en deux temps, le premier temps qui a été consacré davantage à l'information, permettre aux gens de poser des questions, de faire sortir la documentation pertinente au dossier, un dossier immense, comme vous le savez tous. Cette phase qui a été fort longue, est allée du 15 mars à pratiquement la fin d'août. Dans cette période, nous avons également tenu onze journées thématiques, en plus de sessions spéciales auprès des Amérindiens.

15 Et nous sommes maintenant à la deuxième partie de l'audience qui est consacrée aux mémoires. Nous faisons donc une deuxième tournée de l'ensemble du territoire québécois pour permettre aux gens, dans le cadre de mémoires, de ramasser leur pensée, de faire des suggestions à la Commission, d'essayer de convaincre la Commission d'insister sur tel point ou tel point, de retenir telle priorité, d'exclure telle chose et d'inclure telle autre, qui est tout le jeu fort complexe des recommandations et des points de vue des différents intervenants. Quand nous aurons fini cette période-là, début décembre, il restera à la Commission à produire un mémoire qui devrait être terminé pour le 15 mars de l'an 2000.

20 Alors, pour la présence à Saint-Jérôme, nous siégeons ici ce soir, demain après-midi et demain soir. Normalement, vous nous avez fait parvenir au préalable vos mémoires. Nous les avons lus. Nous vous demandons, dans le temps qui nous est imparti, de présenter brièvement votre mémoire, d'en donner une synthèse rapide de dix ou quinze minutes. Parfois, le mémoire est très court; auquel cas, vous le lisez. Dans d'autres cas, et c'est bien ça ce soir, les mémoires sont relativement substantiels, nous vous demandons d'en donner ce qui vous semble à vous ce sur quoi vous voulez insister, et ça permettra à la Commission de vous poser des questions. Ce n'est pas une question de vous mettre à l'épreuve, c'est une question de bien comprendre les aspects de votre pensée et de la comparer parfois à d'autres intervenants pour qu'on puisse voir un peu de quelle manière vous vous situez.

30 Je rappelle, juste pour des fins d'identification, les gens qui sont au service de la Commission: alors, à la sténotypie, madame Lise Maisonneuve; au soutien technique, qui est offert par le ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Georges Leclerc et monsieur Jean Métivier; à l'arrière, du Bureau d'audiences, madame Louise Bourdages, agente d'information, et la coordonnatrice du secrétariat, madame Anne-Marie Gaulin.

45 La procédure prévoit qu'à la fin de la rencontre, il existe un droit dit de rectification. Il
peut y avoir dans le déroulement de la soirée des faits qui vous semblent inexacts au plan des
faits. Il est donc possible de corriger l'exactitude des faits. Ce n'est pas un pouvoir
d'argumentation, ce n'est pas un pouvoir de réfutation pour reprendre le débat sur quelqu'un
dont on ne partage pas la pensée, mais simplement un pouvoir de corriger des faits dits
50 inexacts.

Alors, sans plus tarder, j'inviterai, s'il vous plaît, le Conseil régional de l'environnement
des Laurentides à présenter son mémoire.

55 **M. JACQUES RUELLAND :**

Monsieur le président, merci. Dans le but d'égayer la soirée, on a pensé vous faire une
petite présentation graphique à l'aide d'acétates.

60 Alors, Jacques Ruelland. Je suis le président du Conseil régional de l'environnement
des Laurentides. Je suis accompagné de Agnès Grondin, biologiste, coauteure de notre
mémoire. Nous allons vous faire une présentation sur acétate qui va résumer, va faire une
synthèse de nos recommandations sous une forme différente.

65 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

70 **M. JACQUES RUELLAND :**

Alors, on va vous présenter notre vision des choses en deux temps, c'est-à-dire ce
qu'on considère être les éléments fondamentaux d'une politique de l'eau pour le Québec et,
dans un deuxième temps, on va s'attarder sur les particularités de la région des Laurentides
parce que, évidemment, je présume que c'est ça qui vous intéresse davantage.

75 Alors, dans un premier temps, on s'est penché sur les exigences d'une politique de
l'eau, sur les fondements d'une politique de l'eau. On a identifié sept éléments qui ont un certain
ordre séquentiel, c'est-à-dire de 1 à 7: reconnaître l'eau comme une ressource fondamentale et
stratégique; comme un bien collectif et universel; de s'assurer de la primauté de la préservation
80 de l'intégrité de la ressource sur son utilisation et son développement quand il y a un arbitrage à
faire entre les deux. Le point 4, sur lequel on va revenir, qui est fondamental à notre point de vue,
c'est la reconnaissance et la détermination de la valeur économique et monétaire de la
ressource.

85 Est-ce que vous voyez bien de la façon que c'est positionné? Vous avez une copie
papier, de toute façon.

LE PRÉSIDENT :

90 Oui, merci.

M. JACQUES RUELLAND :

95 Cinquième volet, l'affectation de la ressource selon - «l'affectation», ce n'est peut-être pas la bonne expression, on y reviendra - selon les principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur; la gestion de la ressource en vertu du principe de précaution et la prise en compte des profils géophysiques et socio-économiques particuliers. C'est un peu abstrait, mais on ne voudrait pas qu'il y ait une politique de l'eau uniforme et qui s'applique de manière rigide et uniforme à l'ensemble des situations ou des secteurs géographiques. Il y a des secteurs, par
100 exemple, où des particularités régionales devraient être prises en compte.

Par exemple, la région des Laurentides, c'est une région fortement touristique dans la partie centre et la partie nord et, conséquemment, on pourrait envisager d'avoir des exigences - qui est tributaire de la qualité de son eau pour son développement économique - on pourrait
105 envisager d'avoir des exigences spécifiques et particulières pour cette région-là, de même que dans les régions agricoles, en avoir d'autres types, donc d'éviter ce type de politique totalement uniforme ou plutôt rigide.

On considère que la formulation et l'application de cette politique de l'eau devrait se faire dans le cadre d'une approche écosystémique, qui comporte un certain nombre d'exigences. On
110 en a identifié sept. Je pense qu'on peut passer. Si vous avez des questions, on pourra y revenir. C'est des choses qui sont généralement bien connues. On a ajouté un certain nombre de points, mais on pourra y revenir, si nécessaire. De toute façon, vous avez une copie du document.

115 L'approche écosystémique implique de manière opérationnelle, à notre avis, un type de gestion par bassin versant, dont les principes directeurs comprennent quatre aspects: évidemment la planification dans le but, par exemple, de classer la ressource, de déterminer les vocations, de prioriser les usages et tout ça, une étape de gestion, une étape de contrôle et
120 une étape d'évaluation, de manière à voir comment progresse le rétablissement de l'intégrité de la ressource, de telle manière qu'on puisse revenir ensuite de ça, et faire de la rétroinformation et ramener l'information au niveau du bassin versant et reprendre le processus. Bon, on sait à peu près comment ça fonctionne, mais on privilégie la gestion par bassin versant comme mode de gestion.

125 Ce qui est au coeur de notre préoccupation, on considère qu'une politique de l'eau devrait être appliquée, pas rester sur une tablette et qu'on doit se donner les moyens de l'appliquer. On considère que la seule façon, dans le contexte budgétaire et politique actuel et futur même, qu'on pourra envisager de façon réaliste l'application d'une politique de l'eau, c'est
130 en donnant une valeur économique et monétaire à la ressource en fonction de ses usages, de ses utilisations et de ses vocations par un processus de tarification ou de redevances, de telle

sorte qu'on générera les fonds nécessaires pour remplir la mission ou les exigences de l'application de la politique.

135 Je vous donne un petit exemple. Si on avait des redevances, si Hydro-Québec payait des redevances sur les forces hydrauliques, comme le font les producteurs privés d'électricité, c'est-à-dire 3/10 de cent le kilowattheure, Hydro-Québec paierait près de 1 milliard de dollars par année de redevances. On ne voit pas pourquoi Hydro-Québec serait exemptée du paiement des redevances, ni Intrawest, par exemple, qui utilise l'eau de la rivière du Diable pour produire
140 de la neige artificielle. On donne ça à titre d'exemple. Donc, là, on a là le moyen de générer les fonds nécessaires et en plus des avantages, parce qu'Hydro est très vulnérable à des poursuites dans le cadre de l'ALÉNA et de l'entente sur le commerce puisque c'est une forme de subvention déguisée, évidemment.

145 Donc, on va revenir sur les effets de ce qu'on appelle une valorisation de la ressource, c'est-à-dire de donner une valeur à la ressource. On considère qu'il y a quatre effets principaux. Ça nous permet d'établir, de monétariser, de comptabiliser - évidemment, ce n'est pas évident, ce n'est pas facile, ce n'est pas pour demain matin - mais de comptabiliser et d'établir les coûts et les bénéfices spécifiques à chaque usage.

150 L'eau potable a une valeur. L'eau qui sert à l'irrigation des terres agricoles a une valeur. L'eau qui sert à produire de la neige artificielle a une valeur. Il faudrait envisager de structurer les choses de cette façon-là, de manière graduelle. Les arbres, il y a des droits de coupe forestière. On le fait dans le secteur de la forêt; on le fait dans le secteur des mines. L'eau est
155 une ressource peut-être même plus stratégique aujourd'hui et pourtant, on ne le fait pas ou on le fait de manière très incomplète.

Le deuxième effet, c'est d'accroître rapidement la sensibilisation des usagers en leur fournissant des signaux de consommation et de prix. Là, on voudrait faire deux commentaires.
160 C'est fondamental qu'on ait des compteurs sur tous les usages, avec un certain ordre prioritaire évidemment, et qu'on ait des prix.

Je vous souligne qu'en Allemagne, par exemple, toutes les résidences ont des compteurs et le coût de l'eau qui entre dans la résidence est deux fois moins élevé, ou le coût de
165 l'eau qui sort de la résidence est deux fois plus élevé que celui de l'eau qui rentre, pour tenir compte évidemment des coûts de dépollution. Donc, ça, c'est appliqué de manière systématique en Allemagne et ça permet de sensibiliser l'utilisateur.

Il y a des groupes qui soulèvent des questions d'équité. À notre avis, l'équité, c'est un
170 problème complètement différent. On peut avoir des compteurs, on peut avoir de l'eau gratuite, on peut avoir de la tarification modelée en fonction des profils socio-économiques, mais il reste que, tout en étant tout à fait équitable, c'est une condition fondamentale pour que ça puisse fonctionner.

175 Troisièmement, l'élément fondamental, c'est de générer les moyens pour conserver,
mettre en valeur, gérer et contrôler à long terme la ressource. Autrement, il n'y a pas
d'alternative financière pour appliquer une politique de l'eau valable. Et finalement, c'est un
processus qui permet, ce capital-là permet d'accélérer le rétablissement de l'intégrité de la
ressource ou son maintien, chose qui serait impossible sans ressource. On voit bien comment
180 les choses se passent depuis un certain nombre d'années.

Donc, dans cette perspective-là, il nous apparaît qu'il y a quatre principaux défis à la
formulation et surtout à l'application d'une politique de l'eau. C'est d'abord d'avoir une politique
dont la portée est adéquate, c'est-à-dire qui intègre tous les usages, les formes, les vocations
185 de la ressource. Ce n'est pas évident.

L'eau, par exemple, qui sert dans le secteur agricole, est-ce que c'est les gestionnaires
de l'eau qui ont priorité ou qui ont un pouvoir d'intervention sur la ressource agricole, sur l'activité
agricole, parce que ça a un impact direct sur la qualité de l'eau? Ce n'est pas évident, mais il
190 reste quand même que ça, c'est un défi majeur qu'il faut trouver une façon de relever.

Le deuxième défi, c'est l'harmonisation et l'intégration des diverses juridictions. Là, on a
un bien physique qui est géré en fonction d'un cadre juridique qui ne correspond d'aucune façon
à la réalité, aux exigences biophysiques de la ressource municipale, locale, fédérale,
195 provinciale.

Au lac Quenouille, il y a trois municipalités qui se partagent la juridiction selon l'endroit
du lac. Il y en a un qui défend les bateaux à moteur, l'autre ne les défend pas, mais ils ont une
surface d'eau. La rivière des Outaouais, en face de chez moi, bien, c'est la MRC de Deux-
200 Montagnes; de l'autre côté, c'est la MRC de Vaudreuil, je crois. Il n'y a pas de relation, il n'y a
pas de coordination. Donc, tout ça tombe entre deux chaises, pour dire le moins.

Le troisième défi, c'est d'accepter la nécessité de donner une valeur économique et
écologique à la ressource et de trouver une façon d'appliquer un système de tarification qui soit à
205 la fois complet, efficace et équitable pour tout le monde.

Et finalement, la mise en place d'un système de gestion approprié. On n'a pas vraiment
de recommandation au-delà du bassin versant sur quel serait le système de gestion le plus
approprié, excepté qu'on pense qu'il est fondamental que le citoyen soit au coeur du système de
210 gestion.

On pense qu'avec les coupures dans les service publics, tout le néolibéralisme qui prend
de l'emphase, le manque d'argent, il va être fondamental pour réussir ces politiques-là que, par
exemple, les associations de lac soient sensibilisées à la question, puissent disposer des
215 moyens, par exemple, pour faire un monitoring de l'évolution de leur lac, avoir les éprouvettes
nécessaires, pouvoir prendre les échantillonnages requis et pouvoir avoir les moyens de les
acheminer aux services qui en feront l'évaluation, qui feront le monitoring nécessaire. Puis les
gouvernements, les ministères feront les rapports puis ils diront aux gens: «Voici, ça s'en va

220 comme ça.» Mais si ces gens-là n'acceptent pas de participer - puis là, je donne juste le secteur des lacs - ça ne fonctionnera pas, parce que les services publics ne permettront pas de rétablir la ressource à un prix raisonnable.

225 Donc, on pense que dans le système de gestion, il faut trouver les mécanismes nécessaires pour que le citoyen soit au coeur de la question.

230 Ça, ça fait un peu le tour de notre perspective générale. Comme vous voyez, on a négligé toute la question des eaux souterraines, les quatre grands volets de la consultation. Évidemment, l'exportation de l'eau, on est contre ça, on l'a déjà exprimé ailleurs. Les permis sur les eaux souterraines, on pense que tant qu'il n'y aura pas de politique, il devrait y avoir un moratoire sur tout ça. Mais on s'est attardé davantage à une approche qui, on pense, nous permettrait de réussir une politique de l'eau et à la situation spécifique des Laurentides.

235 Si on passe brièvement la situation des Laurentides, traditionnellement, on identifie trois secteurs principaux dans les Laurentides: le sud, le centre et le nord. C'est plus nuancé que ça, mais ça permet quand même de comparer les choses. On considère que dans les Laurentides, il y a un problème fondamental de conciliation des usages. Il y a des conflits d'usages majeurs. Il ne semble pas y avoir personne ou d'avoir de mécanisme d'autorité ou administratif pour les régler. Tantôt, il y a certains de nos membres, comme le lac Ouimet, qui vont parler de certains conflits. Il y a tout le problème des loisirs motorisés puis des loisirs aérobiques, avec les impacts que ça a sur l'eau.

245 Dans le sud, il y a un problème majeur de conciliation entre le maintien de l'intégrité de la ressource et les usages agricole, urbain et commercial. On voit l'étalement urbain qui est rendu presque à Val David. Il y a des problèmes majeurs de conflits d'usages entre le captage d'eau et l'agriculture dans le sud-ouest. Il y a des problèmes commerciaux. Ça semble être, à notre avis, le coeur du problème, c'est comment est-ce qu'on va trouver une façon de protéger la ressource? Qui va payer pour sa protection, compte tenu des diverses activités de nature économique, de type agricole, urbain ou commercial dans cette région-là?

250 Le centre, bien, ça, avec ce qui se passe présentement autour de la région du Mont-Tremblant, deux questions fondamentales. C'est le maintien de l'intégrité de la ressource face au développement rapide de la villégiature, du tourisme et de la récréation. On attire les gens à cause de la qualité de vie, de la qualité du milieu mais, en même temps, il y a une dégradation rapide des ressources et du milieu dû à ce type de développement-là. Alors comment trouver

255 une façon non seulement de responsabiliser les gens mais en même temps de générer les ressources nécessaires pour, à tout le moins, maintenir l'intégrité de la ressource au plan actuel?

260 Et le deuxième problème, bien, c'est davantage au niveau de la villégiature, de la récréation. C'est tout le problème des conflits d'usages. On en a déjà parlé avant, conflits d'usages entre l'exploitation des ressources naturelles, la villégiature, les gens de la ville, les

gens de la campagne, les loisirs motorisés, les loisirs aérobiques, l'éconature, le tourisme sophistiqué. Donc, tout ça, ça a un impact considérable sur la ressource.

265 Dans le nord, à cause de l'éloignement, il n'y a pas eu la même pression sur le milieu. Bien, là, on retrouve une situation où on préconise l'application du principe des précautions, de manière à éviter qu'on reproduise dans ce secteur-là la même chose qui est arrivée dans les deux autres, d'une manière plus sérieuse dans le sud évidemment que dans le centre, et qu'on trouve une façon de concilier l'exploitation traditionnelle des ressources avec ses impacts sur la
270 ressource eau et son intégrité.

C'est un peu la façon qu'on envisage la -- c'est un peu théorique, mais on pense que ça, c'est des aspects fondamentaux qui doivent être pris en compte. Et le coeur de la question, c'est qu'il faut reconnaître que tant et aussi longtemps qu'on n'aura pas une quantification de la
275 valeur de la ressource et une imputation des coûts et des bénéfices de cette ressource-là aux divers usagers, et en fonction des diverses vocations, on ne sensibilisera pas les gens. On va continuer d'assurer la dégradation. On ne générera pas surtout les fonds nécessaires à l'application d'une politique durable de l'eau.

280 C'est un peu le message qu'on voulait vous laisser. Le reste, évidemment, est dans notre mémoire.

LE PRÉSIDENT :

285 Tout d'abord, merci pour le mémoire et félicitations pour le travail. Il y a gros d'ouvrage dans ça.

D'abord, une petite question d'information. Vous référez dans votre document aux travaux de madame Grondin sur les critères d'intégrité, lequel document a été déposé dans la
290 documentation de l'audience, d'ailleurs. Je voudrais savoir est-ce que cette méthodologie-là a effectivement été appliquée, par exemple, dans le mémoire que vous nous présentez? Est-ce que c'est cette méthodologie-là que vous appliquez dans le présent mémoire?

M. JACQUES RUELLAND :

295 Je vais demander à madame Grondin d'y répondre.

Mme AGNÈS GRONDIN :

300 En fait, quand on parle dans le mémoire de toute la question de la détérioration de l'intégrité, c'est un peu dans ce sens-là. C'est de tenir compte non pas juste des aspects physico-chimiques de l'eau, de la qualité de l'eau, mais l'eau, sa qualité vient aussi du milieu, de l'écosystème.

305 Donc, je ne sais pas si je réponds à votre question, mais c'est un peu dans ce sens-là, quand on parle d'intégrité de la ressource, c'est de tenir compte non pas seulement de la qualité de l'eau, mais la qualité du paysage, la qualité de vie des résidants, donc du milieu lacustre.

LE PRÉSIDENT :

310 Du milieu tel qu'il est à l'heure actuelle dans l'ensemble de ses usages.

Mme AGNÈS GRONDIN :

315 Oui.

LE PRÉSIDENT :

320 Vous ne référez pas à une intégrité naturelle, théorique. Vous vous référez à une intégrité du paysage et de sa construction à travers l'évolution de la société dans laquelle on est.

Mme AGNÈS GRONDIN :

325 Mais en fait, si la qualité de l'eau, par exemple, d'un lac est... ça dépend du milieu. Si le milieu veut retrouver des usages qu'il avait avant et qui n'existent plus, alors là c'est un rétablissement de l'intégrité. Ce n'est pas défini nécessairement.

LE PRÉSIDENT :

330 C'est parce que c'est passablement complexe. Je suis assez d'accord avec la typologie que vous donnez. Dans la région, le sud est pratiquement en urbanisation classique; le centre joue sur deux paliers, un palier dit touristique, mais touristique presque permanent; et le nord qui est autre chose. Alors, évidemment, j'essayais de voir de quelle manière le concept d'intégrité peut être appliqué à ces trois réalités.

335

M. JACQUES RUELLAND :

340 Peut-être qu'on peut vous donner un exemple. Agnès a fait une recherche, un travail de recherche sur le profil hydrique dans le milieu laurentien sur le bassin de la rivière du Nord, le bassin hydrique de la rivière du Nord, le bassin versant plutôt, et on a distingué trois catégories de lacs, par exemple, des lacs en milieu urbanisé, on pense au lac des Sables à Sainte-Agathe; des lacs en milieu semi-urbanisé, peut-être, je ne sais pas...

Mme AGNÈS GRONDIN :

345 Lac Sir John.

M. JACQUES RUELLAND :

350 ... le lac Sir John dans Argenteuil et des lacs qui sont encore dans un milieu relativement
sauvage, où, par exemple, il y a eu tout un lotissement, on est prêt à faire du développement,
on attend les conditions économiques propices à construire 300 condos, mais il n'y a pas eu
d'impact encore dans le milieu. Alors, on se dit, dans les trois cas, l'impact sur le milieu
hydrique est différent.

355 Mais dans le cas du lac en milieu sauvage où déjà le lotissement est fait, mais il n'y a
rien de fait, il y aurait toute une série de mesures à prendre. C'est un lac qui n'est pas encore
détérioré, qui n'est pas encore -- Donc, les gestes administratifs, le mode de gestion de la
bande riveraine, du 1 000 mètres et de l'ensemble de la gestion municipale de ce territoire-là qui
360 permettra de conserver l'intégrité du plan d'eau et de son milieu environnant, bien devrait être
différent de celui qu'on retrouve à Sainte-Agathe où finalement il est un peu tard, on peut
minimiser ce qui s'est fait puis regagner du terrain graduellement. Mais on n'approchera pas la
résolution du problème à Sainte-Agathe et en quelque part en arrière de Mont-Laurier où il y a un
lac qui est encore essentiellement à l'état vierge, si on fait abstraction du processus
365 d'acidification et tout ça.

Mme AGNÈS GRONDIN :

370 En fait, si vous me permettez, il y a aussi toute la question de déterminer la vocation,
par exemple, d'un plan d'eau. Si les gens du milieu décident que c'est un réservoir d'eau
potable, alors il faut s'organiser pour que la qualité de l'eau soit acceptable. Donc, c'est à ce
niveau-là qu'il faut regarder non pas juste l'eau, mais qu'est-ce qui fait que l'eau est polluée dans
ce lac-là qui devrait être un réservoir d'eau potable, par exemple.

375 Donc, la notion de vocation d'un plan d'eau permet de déterminer le degré finalement
d'intégrité qui serait voulu.

LE PRÉSIDENT :

380 D'accord, merci.
Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

385 Pour juste brièvement terminer là-dessus, je comprends donc qu'il peut y avoir une
variabilité pour la région ici, selon les problèmes locaux, puis locaux de l'ensemble de la région,
mais que, je dirais, l'indicateur, le supra indicateur demeure toujours à vos yeux la santé de
l'écosystème.

390 **M. JACQUES RUELLAND :**

C'est ce qui prime.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

395

Tout le temps, partout, quel que soit le...

M. JACQUES RUELLAND :

400

Dans le cas d'un arbitrage à faire, une conciliation entre les deux, si l'action sur le milieu devait réduire la qualité du milieu, ça devrait toujours primer, surtout quand la situation est bonne. Quand, par exemple, on a des territoires dans le nord qui ne sont pas développés, mais qu'on prévoit développer de manière conventionnelle comme on le faisait il y a quarante ans, on ne fait pas d'impact cumulatif.

405

Par exemple, dans la région du lac Ouimet, il y a six golfs. Chaque golf est étudié de manière compartimentée et individuelle, et l'ensemble des impacts cumulatifs de ces golfs-là...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

410

Sur la santé.

M. JACQUES RUELLAND :

415 ... et de l'arrosage aux herbicides, aux pesticides, sur la nappe phréatique, tout ça, n'est pas fait, peut-être parce que les moyens ne sont pas là. Mais il reste que quand il y a une demande de permis pour un septième golf, bien, on le reprend comme une unité individuelle.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

420 La question que je voulais vous poser portait sur la classification des rivières. Vous souhaitez que le gouvernement élabore la méthode. Et dans la perspective que soit acceptée finalement la proposition de gestion par bassin versant, cette espèce d'unité qui serait le comité ou l'organisme de bassin, vous voyez que ce soit ce groupe-là qui décide du système de la classification des rivières, donc de dire: «Nous, pour telle rivière...», l'organisme de gestion de bassin de cette rivière-là déciderait: «Nous, nous voulons tel usage de notre rivière.» Est-ce que c'est bien ce que je comprends?

430 Ce qui ferait que, dans le fond, le processus, qui est quelque part sur une tablette on ne sait trop où, pourrait être réglé par le système de gestion par bassin versant. Est-ce que je vous comprends bien?

M. JACQUES RUELLAND :

435 C'est-à-dire qu'il pourrait certainement être en partie réglé, mais je pense qu'il faut être plus nuancé que ça. Il y a un problème majeur quand on envisage un bassin ou une rivière, la rivière du Lièvre, la rivière du Nord, par exemple, la rivière Rouge.

440 Bon, la rivière Rouge, dans son ensemble, c'est une entité qui passe à travers plusieurs MRC, puis encore plus de municipalités, mais qui est un système en soi. Et il n'est pas sûr, il n'est pas certain que c'est au milieu local à déterminer, - et ça, on l'a le problème avec le développement hydroélectrique - ce n'est pas seulement et uniquement au milieu local ou aux gestionnaires de bassin physique de prendre les décisions sur une ressource qui est une ressource collective et nationale. La rivière Rouge, ça n'appartient pas aux Laurentides, la rivière Rouge, ça appartient à la collectivité québécoise et il faut trouver une forme d'arbitrage entre les intérêts collectifs.

450 C'est comme les parcs nationaux. Le parc du Mont-Tremblant, ce n'est pas au milieu environnant du Mont-Tremblant à décider quelle va être la vocation du parc du Mont-Tremblant. Il y a des tables d'harmonisation pour arrimer l'intérêt local, mais il reste que le parc du Mont-Tremblant appartient aussi bien aux gens à Rosemont, à Montréal, qu'aux gens qui habitent à proximité du parc. Et conséquemment, vous trouvez l'équilibre nécessaire pour que le système qui va être appliqué tienne compte également des préoccupations «nationales» que des préoccupations plus spécifiques au milieu.

455

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

460 Bon, d'accord, mais néanmoins, ce groupe pourrait, par exemple, dire: «Nous tenons à ce que la rivière Rouge - par exemple - ait son décret de rivière patrimoniale.» Est-ce que vous pensez que ça doit venir de ce groupe-là ou à partir de normes nationales?

M. JACQUES RUELLAND :

465 Je pense qu'il est irréaliste de s'imaginer qu'il y a des rivières qui, dans leur ensemble, vont avoir un statut de rivière patrimoniale, à part quelques exceptions. Dans le milieu urbanisé, les rivières qui ont 300, 400 kilomètres de long n'ont pas nécessairement...

470 Par exemple, la rivière du Lièvre, la Haute-Lièvre, c'est un secteur très bien protégé, dont l'intégrité est encore relativement respectable, qui peut, par exemple, jusqu'à Mont-Laurier avoir un statut spécifique. Mais de Mont-Laurier en descendant, puis surtout dans la région de l'Outaouais vers Papineauville, Gatineau - je ne me souviens plus exactement où elle arrive dans l'Outaouais - il reste que là, on n'est vraiment plus dans un segment de rivière patrimoniale, selon la définition du document du ministère des Ressources naturelles, qui fait en sorte que finalement c'est très difficile d'accorder un statut de rivière patrimoniale à une rivière.
475 Mais je pense qu'il faut trouver une façon de compléter la préoccupation des gestionnaires d'un bassin par la préoccupation plus éloignée, plus détachée d'une préoccupation nationale sur la vocation de la rivière.

480 La rivière Rouge, il y a beaucoup plus d'uniformité dans la vocation de la rivière Rouge, d'une certaine façon, que dans celle de la rivière du Lièvre. Alors, comment concilier les intérêts des deux, puis comment arrimer la gestion de la vocation nationale puis la vocation plus physique et régionale, je ne sais pas vraiment. Je pense qu'il y a un rôle à jouer par la région et par les gestionnaires de bassin, et par l'État au niveau national, pour que l'équilibre se fasse entre les intérêts collectifs et les intérêts plus spécifiques de la région.

485 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

490 Madame Grondin, monsieur Ruelland, merci pour votre mémoire, pour sa qualité et la hauteur des préoccupations qui nous seront très utiles.

495 Vous proposez une méthode de classification des usages de l'eau par un ordre de priorité décroissant, allant de la consommation humaine d'eau potable jusqu'à la production industrielle et la production hydroélectrique, en passant par le maintien de l'intégrité des écosystèmes aquatiques, la production et la transformation des aliments et le récréo-tourisme et les loisirs.

500 À la page 23, quand vous reprenez cet ordre-là pour discuter de la proposition de politique sur les eaux souterraines, il y a une petite nuance en positions 4 et 3, qui fait que vous mettez le récréo-touristique et les loisirs après la production industrielle. Est-ce que c'est intentionnel? Et pourquoi?

Mme AGNÈS GRONDIN :

Pour la question des eaux souterraines...

505

M. JACQUES RUELLAND :

L'ordre de priorité n'est pas le même dans les deux cas.

510

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est ça.

M. JACQUES RUELLAND :

515

Sur les eaux de surface, les eaux souterraines.

Mme AGNÈS GRONDIN :

520

Pour la question récréo-touristique.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, c'est ça.

525

Mme AGNÈS GRONDIN :

Mais en fait, l'usage récréo-touristique, pour ce qui est de la question des eaux de surface, à mon avis, la pression sur la ressource est beaucoup plus importante sur l'eau de surface que l'eau souterraine. Alors, c'est un peu dans ce contexte-là, je pense qu'il faut être aussi réaliste et dire que, bon, ça devient important de hiérarchiser.

530

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

535

Donc, c'est intentionnel, ce n'est pas une erreur. Et le lien dynamique qui existe entre les eaux souterraines et les eaux de surface est couvert par, j'imagine, le maintien d'intégrité des écosystèmes?

Mme AGNÈS GRONDIN :

540

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

545 Donc, ça règle la question. Dans vos cinq priorités, l'agriculture, j'imagine, est dans la production industrielle?

Mme AGNÈS GRONDIN :

550 Vous parlez dans les eaux de surface?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui.

555

Mme AGNÈS GRONDIN :

L'agriculture, elle est au niveau de la production et transformation des aliments. En fait, c'est le...

560

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, ce n'est pas l'industrie de transformation des aliments. C'est l'ensemble du bioalimentaire, en troisième. Donc, vous mettez une priorité à l'industrie agricole. Elle est prioritaire par rapport aux autres industries, dans votre esprit. C'est bien ça?

565

C'est des questions assez importantes, parce qu'effectivement l'UPA réclame ce privilège d'avoir une espèce de veto autour de la table, dans certaines régions. Je ne dis pas l'UPA de façon générale, mais certaines fédérations de l'UPA nous disaient qu'étant donné l'importance de leurs activités, dans un comité de bassin, ils devraient avoir un vote prépondérant.

570

M. JACQUES RUELLAND :

Je pense qu'il faut nuancer. Ce n'est pas nécessairement une contradiction. C'est qu'il faut lier ça directement à notre préoccupation qui est la valorisation de la ressource, c'est-à-dire la monétarisation de la ressource et la détermination du système d'une structure de la tarification qui tient compte des priorités d'usage et des vocations. On connaît la consommation d'eau dans le secteur agricole et l'impact que le développement agricole a sur les systèmes et, conséquemment, on estime que comme le secteur industriel et le secteur municipal, l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole doit être tarifée.

575

580

Alors, la tarification de l'eau dans les activités agricoles va entraîner à terme, à notre avis, une modification des habitudes de production et de l'utilisation à la fois des sols et de l'eau, de telle sorte que les effets néfastes qu'on constate sur la production agricole, les effets relativement néfastes par rapport à d'autres types d'effets vont probablement s'amenuiser. Et, conséquemment, on peut maintenir cette priorité-là avant le secteur industriel. Mais tout ça,

585

c'est fait dans la perspective de l'application d'une tarification qui corrige graduellement l'impact des activités à la fois agricoles et industrielles et récréatives sur le milieu.

590

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Alors, si on applique le principe de tarification, ça veut dire que les industriels agricoles paieraient des redevances moins élevées que les autres industriels? Est-ce que c'est ça qu'il faut comprendre?

595

M. JACQUES RUELLAND :

Je pense qu'il n'est pas possible de dire, à ce moment-ci, que l'industrie agricole... Probablement qu'en superficie, ils paieraient moins qu'une usine comme GM qui est sur une surface beaucoup moins grande. Je pense qu'il faut être réaliste. Il faut envisager une tarification qui n'est pas faite pour égorger un secteur économique, mais qui est faite pour sensibiliser le secteur et l'amener graduellement à internaliser à la fois les coûts et les bénéfices de ses opérations sur le milieu et à défrayer par ses activités des coûts que jusqu'ici la collectivité prend en charge. On sait ce que ça implique.

600

605

Le problème majeur n'est pas autant dans l'application d'une tarification qui est équitable selon les différents secteurs économiques, le problème majeur est d'une part dans l'acceptation sociale et politique de l'adoption d'un tel système et surtout dans les impacts sur la concurrence entre les secteurs d'activités économiques au Québec et à l'étranger. Si on arrive avec une tarification sur l'utilisation de l'eau dans le secteur agricole, ça a un impact direct sur la compétitivité de notre secteur agricole par rapport à ses concurrents.

610

Alors, ça, on envisage ça dans un horizon peut-être suffisant grand, mais on ne voit pas pourquoi le secteur agricole serait exempté d'une tarification. J'ai lu hier - et je ne suis pas certain que ce soit le cas - mais que le secteur agricole utilise 60 % de toute l'eau potable au monde. À ce moment-là...

615

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Surtout par l'irrigation, les pays qui pratiquent l'irrigation.

620

M. JACQUES RUELLAND :

Et conséquemment, avec tous les impacts qu'on connaît, je pense que, sans égorger les gens, il faut envoyer un signal de consommation, un signal de prix, de manière à ce que graduellement les pratiques changent, tout en tenant compte des aspects concurrentiels, de telle sorte que graduellement les consommateurs résidentiels, industriels, récréatifs, c'est-à-dire Intrawest ou les propriétaires de golf, devraient défrayer, avoir une tarification particulière pour l'arrosage des golfs, comme il devrait y avoir une tarification particulière pour l'utilisation de l'eau des rivières pour fabriquer de la neige artificielle pour le ski.

625

630

635 Il s'agit juste de trouver une nomenclature adéquate et équitable, réaliste, qui s'insère
graduellement dans le système économique, de telle sorte qu'on améliore -- on génère non
seulement les fonds, mais qu'on optimise les activités reliées à l'eau et qu'on réduit la pollution
et l'utilisation de l'eau.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

640 Est-ce que les principes d'universalité et de ressource stratégique, est-ce que vous y
voyez un corollaire avec le devoir de solidarité à l'égard des pays qui sont en pénurie d'eau?

M. JACQUES RUELLAND :

645 Je vais répondre de façon peut-être un peu... je pense qu'on n'a pas un grand devoir de
solidarité vis-à-vis les Américains, qui sont nos voisins immédiats et qui sont les plus forts
demandeurs de notre ressource, la ressource québécoise et canadienne, d'une part, qui
construisent des villes dans le désert comme Phoenix en Arizona et tout ça, et qui continuent de
développer dans un contexte qui exige énormément d'eau.

650 Et d'autre part, on n'a pas actuellement les moyens physiques et économiques requis
pour avoir un impact direct et positif sur les pays qui ont des problèmes sérieux, dont ils ne sont
pas responsables, de pénurie d'eau et de...

655 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

660 Non, mais je vous pose la question au niveau du principe et non pas au niveau du
moyen. Et si vous faites un lien entre ces principes-là et notre devoir de solidarité, dans quel
ordre il serait situé dans votre grille de classification?

M. JACQUES RUELLAND :

665 Je pense qu'on l'a mis dans les fondements de la politique de l'eau. Le premier aspect, c'est la reconnaissance de l'eau comme une ressource fondamentale et stratégique. C'est une ressource primordiale, stratégique, qui va avoir un impact stratégique à long terme entre les pays. Et c'est une ressource à la fois collective et universelle.

670 Je pense qu'il faut tout faire pour favoriser, disons, en commençant par faire le ménage dans notre propre cour, en faisant le ménage au niveau de la gestion de notre eau et en trouvant les façons nécessaires pour aider les autres. Je pense qu'il faut effectivement partager la ressource.

675 Je vois une contrainte économique majeure par rapport aux Américains et je vois un problème, là, physique et réel entre le transfert de l'eau des régions du Canada vers des régions éloignées, équatoriales ou...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

680 Oui, ça pose des problèmes d'application, ces principes-là. Ça, c'est sûr. Mais si on reconnaît le principe, il se situerait où dans les cinq priorités?

Mme AGNÈS GRONDIN :

685 Le principe de collectivité ou d'universalité?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Le devoir de solidarité dont on parle.

690 **M. JACQUES RUELLAND :**

Vous êtes où? Je m'excuse, monsieur Genest.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

695 Toujours à la même page, la classification des activités, en page 16.

M. JACQUES RUELLAND :

700 C'est parce que moi, j'étais dans la présentation, je m'excuse. Je pense que c'est la page 16. Donc, la consommation humaine d'eau potable, vous voulez savoir parmi ces cinq-là...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

705

Donc, est-ce que vous mettriez ça, le devoir de solidarité, dans la consommation humaine?

M. JACQUES RUELLAND :

710

Je pense que oui. C'est la priorité. Je pense que là, c'est à la source des famines, des pénuries, de la malnutrition. Parce que l'eau, c'est une source de vie, ça doit être à...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

715

Donc, dans la gestion de l'eau, la première priorité étant la consommation humaine non seulement des citoyens du Québec et du Canada, mais des citoyens du monde. C'est ce que vous avez à l'esprit?

720

Mme AGNÈS GRONDIN :

Tout en étant certain que ça va maintenir l'intégrité de la ressource. Dans le principe, oui, on peut être solidaire et l'eau peut être pour la consommation humaine, mais il ne faut pas oublier que dans les moyens ou dans l'application, il faut s'assurer de maintenir l'intégrité de la ressource.

725

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce que ça vaut pour la consommation humaine locale également, cette nuance? Oui?

730

M. JACQUES RUELLAND :

Je pense qu'on a une certaine réticence à embarquer sur ce terrain-là, parce qu'on peut facilement utiliser le type d'argument de nos responsabilités planétaires pour justifier l'exportation massive d'eau d'abord aux États-Unis, ensuite de ça ailleurs. Je pense qu'il faudrait évaluer sérieusement, disons, les implications relatives à...

735

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

740

Oui, c'est pour ça que je vous pose la question.

M. JACQUES RUELLAND :

745 ... à cette responsabilité universelle là. On a fait cette réflexion-là dans la perspective du Québec, du Canada et de l'Amérique du Nord et pas du tout... Je pense que c'est un autre type de débat, le débat universel.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

750 Parce que d'autres grilles nous disent: «On va aider les autres mais une fois qu'on aura répondu à tous nos besoins», donc un sixième ordre: aide aux pays en pénurie. Alors, vous, vous dites que c'est en premier. C'est très différent, mais votre logique se tient également.

755 **Mme AGNÈS GRONDIN :**

On n'en a pas discuté, mais en fait, notre priorité, je pense que c'est le maintien de l'intégrité de la ressource, comme on a répondu à madame Gallichan. Mais c'est certain que l'eau, c'est une ressource vitale. Donc, c'est certain que pour la consommation humaine au Québec, ça devient la priorité aussi.

760 Par principe de solidarité, on ne peut pas non plus ne pas partager la ressource s'il y en a d'autres qui en ont besoin, mais c'est pour ça que je vous dis qu'au niveau probablement de la... il faut s'assurer du maintien de l'intégrité de la ressource. Et comme on ne connaît pas la connaissance sur la ressource au Québec, elle est éparpillée, on ne connaît pas notre ressource, on ne connaît pas la consommation, on ne connaît pas --

765 Donc, c'est difficile de dire oui. En fait, c'est difficile de répondre à votre question où mettre ce principe de solidarité là.

770

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, non, mais je comprends.

775 **M. JACQUES RUELLAND :**

C'est parce qu'on est un peu à des années-lumière, ici, en termes de problématique de l'eau de celle du Sahara puis de...

780 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, oui, tout à fait.

M. JACQUES RUELLAND :

785

On est à deux extrémités, qui fait en sorte qu'il est très difficile de concilier, disons, les deux problématiques, de faire un pont entre les deux, de voir comment on pourrait régler les problèmes du Sahara à partir d'éléments de générosité ou d'une meilleure gestion de notre ressource ou de solutions techniques.

790

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, mais il y a plusieurs idées qui ont circulé, pas nécessairement d'envoyer de l'eau, mais supposons que s'il y a une redevance, qu'il y ait 0,1 % des redevances qui soit consacré à ce devoir de solidarité-là ou des choses comme ça, des hypothèses qui ont été formulées devant la Commission.

795

M. JACQUES RUELLAND :

Oui, effectivement. On ne s'est pas vraiment penché là-dessus, mais effectivement, ça, en termes de solidarité, il n'y a rien qui nous empêcherait de le faire. C'est comme l'aide internationale, sous une autre forme.

800

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Merci.

805

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. L'horaire nous oblige d'arrêter. Je vous signale que vous êtes peut-être le groupe qui insiste le plus sur l'idée d'une redevance systématique à tous les utilisateurs. On ne vous a pas réinterrogés là-dessus - ce n'est pas l'envie qui manquait - mais ça tranche et vous le présentez de manière très articulée. Pour vous, ça semble être la clé vraiment de la gestion efficace.

810

815

M. JACQUES RUELLAND :

On ne voit pas comment on va appliquer une politique de l'eau, avec toutes les exigences techniques qu'il y a là, si on n'a pas d'argent.

820

Mme AGNÈS GRONDIN :

C'est ce qu'on vit dans les régions.

825 **M. JACQUES RUELLAND :**

Merci.

830 **LE PRÉSIDENT :**

Merci et bonne chance à vous.

Alors, j'invite maintenant la Ville et la MRC de Mirabel, s'il vous plaît.

835 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Merci, monsieur Beauchamp, monsieur le président. Merci, monsieur et madame les commissaires. Je vais tenter de respecter mon dix minutes, même si je suis capable d'aller à l'intérieur de ça, pour me permettre d'échanger davantage.

840

Je suis accompagné de monsieur Robert Roy, le directeur du Service de l'environnement de Mirabel, ainsi que monsieur Ronald Desrochers, qui est un hydrogéologue.

845 **LE PRÉSIDENT :**

Et vous êtes, vous-même?

M. HUBERT MEILLEUR :

850 Hubert Meilleur, le maire et préfet de la Ville de Mirabel.

LE PRÉSIDENT :

Alors, bonsoir, monsieur le maire.

855

M. HUBERT MEILLEUR :

860 Donc, la Ville de Mirabel désire présenter un mémoire compte tenu de la situation particulière qui prévaut à Mirabel. Ce mémoire se base sur les ressources et capacités des aquifères de la région, ainsi que sur l'orientation que les représentants de la Ville de Mirabel désirent prendre pour la vocation de l'eau souterraine de leur région et des terres concernées.

Je vais feuilleter le chose assez rapidement puis, de temps en temps, je m'arrêterai.

865 La Ville de Mirabel, bien, c'est 488 km². Donc, c'est aussi grand que la Communauté urbaine de Montréal et deux fois le territoire de la Ville de Laval. Donc, ça vous donne un peu un aperçu du territoire. La page 2, bien, c'est un peu les limites géographiques de la Ville de Mirabel. On va passer un peu droit.

870 La 3, bien, c'est que Mirabel possède une population, ce n'est pas 25 000, mais bien
26 000 maintenant d'habitants répartis sur l'ensemble de son territoire. 88 % de notre territoire
est agricole. Il y a la zone aéroportuaire, résidentielle pour 4.5 %, industrielle pour 1 %,
institutionnelle pour 1 % et commerciale 1 %. Donc, vous voyez le territoire agricole. Mais il n'y
a pas seulement des industries agricoles sur ce territoire-là, il y a aussi beaucoup de citoyens.

875 Mais il y a de façon plus particulière que je veux m'attarder, c'est le fameux site
d'enfouissement que nous avons au plein coeur de l'aquifère de Saint-Hermas, au-dessus de la
mer de Champlain, qui, pour moi, est une des grandes préoccupations.

880 La page 4, c'est le portrait régional de la ressource. Comme je vous disais, la région de
Mirabel possède un des aquifères le plus important du Québec. Ça, il ne faut pas se le cacher,
je pense qu'il y a des études qui l'ont démontré. Ça peut permettre d'approvisionner au moins
une population de 500 000 personnes de façon journalière, si on la protège.

885 La page 5, bien, c'est un peu l'étendue des formations de l'aquifère. Si vous avez des
questions à poser là-dessus, monsieur Desrochers, je pense, pourrait très bien y donner suite.
Ce qu'on retrouve, d'après les études qui ont eu lieu à date, c'est que la nature captive ou libre
de ces aquifères - à la page 6 - fait que ceux-ci sont plus ou moins vulnérables à la pollution.
Les ressources en eau souterraine vulnérables de cette région demandent à être protégées.

890 Ça, c'est ce qu'on a en tête, nous autres, la Ville de Mirabel, la MRC de Mirabel, c'est
la protection de cette ressource-là. Vous savez, on peut polluer des nappes, l'eau de surface,
on peut plus facilement les décontaminer. Mais si on contamine l'eau souterraine, là, on est en
problème. Il y a un problème très sérieux.

895 62.9 % de l'eau utilisée à Mirabel est puisée des nappes d'eau souterraines. Vous
savez, à Mirabel, des lacs, il n'en pleut pas. Il y a des ruisseaux, il y a des petites rivières, il y
a seulement que la rivière du Nord qui traverse tout le territoire de la Ville de Mirabel.

900 Donc, il n'y a pas beaucoup d'eau qui est utilisée à des fins agricoles, qui est un petit
peu un cercle fermé. On la prend dans le cours d'eau, on l'envoie sur les gazonnières, elle
retourne au cours d'eau, puis on la reprend le lendemain, parce qu'il y a à peu près 4 à 5 pieds
de sable puis ensuite c'est l'argile. L'eau, qui est envoyée sur le gazon revient dans le fossé.
Puis le lendemain, bien, on s'en sert pour l'irrigation.

905 Vous savez qu'on a un embouteilleur qui est très important, c'est Naya qui est sur notre
territoire, qui est une des firmes, je pense, qui est très scrupuleuse au niveau de la protection
de la ressource. Il ne faut pas se le cacher. Je pense que les puiseurs d'eau sont ceux qui ont le
plus d'intérêt à s'assurer que la qualité d'eau et la quantité d'eau puissent y demeurer et y
demeurer pour longtemps. On dit que le volume d'eau souterraine soutirée au Québec pour
910 toutes les utilisations domestiques ou industrielles, ça correspond seulement qu'à 3 % de la
ressource.

915 À la page 9, c'est les inventaires des activités pouvant avoir un impact. Puis là, on en
nomme plusieurs. Ce qui nous préoccupe davantage, nous autres, c'est les carrières, les
sablères. Au niveau des carrières, ce que nous, on tente à penser, c'est qu'il faut arrêter d'aller
en profondeur. C'est toujours cette maladie d'aller chercher de la pierre le plus profond possible
pour amputer un petit peu moins sur une terre agricole à côté. Moi, je crois qu'on est mieux
920 d'aller moins en profondeur, protéger notre ressource en eau et quitte à sacrifier certaines terres
agricoles dans les cas de carrières ou de sablières. Plus on va en profondeur, plus on nuit aux
zones de recharge de notre nappe souterraine. C'est une opinion qu'on émet.

925 En ce qui concerne le fameux site d'enfouissement. Je pense que ça vaudrait peut-être
la peine que la Commission fasse venir le document sur les débats de la Commission de
transport et de l'environnement, qui a eu lieu le 5 octobre 99, où on parle justement du site
d'enfouissement d'Argenteuil. Ce serait intéressant parce que, quand même, c'est le ministère
de l'Environnement qui gère les sites d'enfouissement, puis c'est le ministère de l'Environnement
maintenant qui vous demande de faire une tournée au Québec pour se pencher sur la protection
à long terme de nos eaux.

930 Le site d'enfouissement d'Argenteuil a pris naissance en 1966. Donc, on y déposait les
vidanges sur le dessus puis on les brûlait. En 1976, il y a eu une formation de Régie. C'était
toujours pour faire en sorte de gérer les ordures ménagères d'à peu près une dizaine de
municipalités. Donc, on gérait à peu près 11 000 tonnes par année, il y a peut-être sept, huit
935 ans, d'ordures pour les membres de cette Régie-là.

940 On a eu des visions beaucoup plus grandes, donc on a décidé de faire un super site
d'enfouissement, qui fait en sorte que maintenant, bien, c'est 44 municipalités qui amènent les
vidanges au-dessus de la nappe aquifère, la mer de Champlain, pour une desserte de plus de
200 000 habitants. Et puis c'est vrai qu'on a fait des aménagements, mais on prend les
anciennes vidanges, on creuse des trous dans la terre à peu près jusqu'à 100 pieds, au moins
100 pieds, donc on fait en sorte de réduire l'argile, et puis on prend les vidanges puis on met ça
dans des cellules.

945 C'est sûr qu'on nous dit que c'est imperméable. Il n'y a pas de crainte là-dessus que
c'est peut-être imperméable à court terme, mais à long terme -- ce n'est pas pour rien que le
gouvernement demande des fonds de fermeture de site ou de gestion de site après la fermeture.
Dans le cas du site d'enfouissement d'Argenteuil, il n'y a même pas de fonds de fermeture à
l'heure actuelle, on a dépensé l'argent.

950 Ce qui m'inquiète un peu, c'est que vous savez que l'argile, en profondeur, c'est une
argile qu'il faut qu'elle soit quand même humide pour être imperméable. Mais à la charger, à
faire de la surcharge dessus... en tout cas, dans ce cas-ci, on garde à peu près, si je me
rappelle bien, une douzaine de mètres d'argile. C'est une argile qui est beaucoup plus fragile.
955 Donc, on surcharge la cellule, puis on va aller après ça en hauteur. Donc, la charge des
vidanges à long terme, nous, en tout cas, on pense que ça peut avoir un impact, un peu

comme Saint-Jean-Vianney si vous voulez, que l'argile s'affaisse puis que ça aille contaminer la nappe d'eau souterraine.

960 On aurait aimé mieux que le site d'enfouissement aille plutôt en s'élargissant, en empruntant des terres un petit peu plus larges, pour conserver vraiment la nappe d'argile souterraine pour s'assurer de la protection. Mais la Ville de Mirabel, c'est vrai qu'elle n'est pas membre de la Régie. C'est géré plus par, le site d'enfouissement, la Régie d'Argenteuil-Deux-Montagnes sous surveillance du ministère de l'Environnement.

965 En tout cas, c'est des interrogations qu'on a. On pense que la Commission doit se pencher très sérieusement sur cet apport d'ordures ménagères, qui vient d'aussi loin que la Communauté urbaine de l'Outaouais, puis qu'on nous dit qu'on en a encore pour 80 ans à enfouir, à 300 000 tonnes par année.

970 Mais ce qui semble, en tout cas, moi, ce qui m'a surpris dans le mémoire qui a été déposé, on dit que, on parle à la Commission à l'Assemblée nationale: «Vous savez, dans un lieu d'enfouissement sanitaire comme le nôtre, compte tenu des investissements qui ont été faits, un des points importants qu'il y a à remplir, c'est le besoin de tonnage. Et on a seulement deux variables qu'on peut amener en termes de revenus, c'est le prix de la tonne et le tonnage.»

975 Voyez-vous, c'est qu'on est au-dessus de la mer de Champlain, on est au-dessus de la plus grande aquifère du Québec, puis on veut développer un site d'enfouissement. On a l'objectif de le développer pendant 80 ans puis on a besoin des tonnes. On dit: «Plus on amène des tonnes plus on est capable de gérer le site.» Tantôt, ça va être la Ville de Montréal qui va s'en venir sur l'aquifère de Saint-Hermas. C'est exactement qu'est-ce qui va nous arriver.

985 Donc, est-ce qu'on a vraiment besoin, au-dessus d'une nappe aquifère, de développer un super site d'enfouissement? Ou bien il serait peut-être temps qu'on commence à réfléchir puis de peut-être freiner cet appétit-là. Puis le danger de tout ça, c'est de se retrouver avec un site d'enfouissement où l'intérêt pécuniaire est plus important, au niveau du site d'enfouissement, que la protection de l'aquifère.

990 Donc, dans les autres inventaires d'activités qui peuvent conduire à un impact au niveau de la qualité de l'environnement, c'est sûr qu'il y a plusieurs choses, il y a aussi le secteur agricole. Mais on sait que, en tout cas, je crois, moi, que depuis quelques années, le monde agricole est beaucoup plus sensible au niveau de l'abus des pesticides ou des engrais chimiques. On sent qu'il y a une volonté de faire en sorte qu'il faut en mettre moins. On sent qu'il y a une certaine volonté. Je ne vous dis pas qu'il ne faut pas s'en préoccuper; il faut vraiment s'en préoccuper, surtout au niveau des zones de recharge et au niveau des zones aussi qui sont susceptibles d'être plus fragiles à la pollution des eaux souterraines.

1000 En ce qui concerne les mesures de contrôle, bien, pour bien être capable de contrôler la ressource, il faut bien la connaître. Je pense que c'est la première des choses. Donc, il y a déjà eu une étude qui a été faite par la compagnie DOGIREs. Mais il y a aussi, au moment où

on se parle, le Centre géoscientifique de Québec, l'Université de Laval, le ministère de l'Environnement qui viennent d'initier la réalisation d'un vaste projet de développement méthodologique de cartographie hydrogéologique régionale en milieu rocheux fracturé dans la région des Basses-Laurentides. Ça, c'est à la page 11 que vous retrouvez ça.

1005

Donc, il faut un contrôle, un suivi obligatoire pour tous les puits d'un débit minimal de 75 m³ par jour. Donc, on parle d'environ 20 000 gallons d'eau. C'est assez rare. Une famille normale, on sait qu'ils dépensent à peu près 180 gallons d'eau par jour. On sait qu'au niveau de certaines industries, ça en prend plus. Au niveau agricole, ça en prend plus, mais c'est plus de l'eau de surface; donc, ce n'est pas nécessairement de l'eau souterraine.

1010

Donc, les mesures de contrôle doivent se faire au niveau de l'évaluation de la nappe, au niveau des débits de pompage, puis le suivi de la qualité de l'eau. L'ajout de puits d'observation régionaux localisés à des endroits stratégiques du bassin versant relevant des agences de la gestion de l'eau ou MRC pourrait être un mode de contrôle indépendant des utilisateurs de la ressource en eau souterraine.

1015

Nous, nous croyons toujours que le meilleur contrôle doit se faire au niveau de la Ville et de la MRC, mais tout en s'assurant. C'est pour ça que ça prend toujours un contrôle d'une personne extérieure, d'un organisme extérieur, parce que si jamais une ville a une industrie chez elle qui lui permet d'avoir plus de revenus que la nappe d'eau à protéger, bien, on peut faire en sorte de devenir un peu comme en conflit d'intérêt.

1020

C'est un peu ce qu'on vit avec la Régie intermunicipale d'Argenteuil-Deux-Montagnes, où les intérêts sont de mettre le plus de vidanges possible pour faire le plus de revenus possible et puis se préoccuper moins de la qualité ou du risque de contamination de la nappe d'eau souterraine de l'aquifère de l'ancienne mer de Champlain. Ça, pour nous, c'est préoccupant. L'appât du gain, on sait que dans la loi de l'homme, c'est quelque chose qui est assez attirant.

1025

Donc, j'aimerais que la Commission soit assez sensible à ce niveau-là, de s'assurer d'avoir une bonne agence de surveillance qui devrait être contrôlée par les Villes et MRC. Mais si jamais sur un territoire municipal ou d'une MRC, il y a un intérêt plus grand au niveau pécuniaire d'une industrie ou d'un site d'enfouissement, il devrait y avoir une surveillance extérieure pour en assurer le suivi et le contrôle de ce site d'enfouissement-là ou autres industries.

1030

1035

Au niveau du 6, bien, je pense que je vais le lire. Ce ne sera pas tellement long. La protection de la ressource passe impérativement par sa connaissance et l'intégration de cette connaissance au schéma d'aménagement du territoire. Donc, si on a une bonne connaissance, ça va être facile pour nous de faire un schéma d'aménagement qui va faire en sorte de protéger la ressource.

1040

Afin de protéger la ressource qui est, somme toute, utilisée par la population et les vecteurs économiques de la région, le projet de réglementation devrait permettre de mettre en

1045 oeuvre des mesures de protection pour ne pas surpomper la ressource et pour contrôler les sources de contamination.

D'ailleurs, depuis février 1998, le processus d'autorisation pour le captage des eaux embouteillées prévoit une procédure technique visant à prévenir les conflits d'usages entre le promoteur et les usagers environnants de la ressource. Je pense que c'est important.

1050 La gestion de ces mesures doit s'effectuer par bassins versants régionaux et dont le contrôle est assuré par chacune des MRC, toujours en s'assurant du fameux conflit d'intérêt. Même si c'est une MRC, il ne faut jamais penser une MRC ou une Ville, qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt aussi. Les élus pensent d'abord à leur ville, pensent à leur MRC, à leur région et à leur province avant de penser au pays voisin. Je pense qu'il faut toujours avoir ça en tête. L'homme est ce qu'il est.

1060 La volonté souhaitée par la Ville pour l'eau souterraine. Mirabel n'est pas contre l'utilisation de l'eau à des fins commerciales, directes ou indirectes, ce qui impliquerait la création d'un fonds pour financer les mesures de contrôle. Il faut absolument que cet organisme de contrôle là soit financé par des redevances. Sinon, si on attend après le gouvernement, dans cinq, six ans, le gouvernement va nous dire: «On n'a pas d'argent.» On va couper le contrôle. On va couper l'argent. On va ôter un contrôleur, deux contrôleurs, trois contrôleurs puis après ça, bien, il n'y en aura plus. On l'a vu, on le voit à peu près dans tous les systèmes.

1065 L'établissement d'un système équitable de redevances ou royautés pour créer ce fonds; une surveillance et une gestion environnementale plus étroite; limiter le nombre de puits en fonction de la capacité à long terme de l'aquifère.

1070 Étant donné que l'eau, au niveau régional, a plusieurs usages, Mirabel devra limiter le nombre d'embouteilleurs en fonction de la capacité de la recharge de la nappe, en fonction des secteurs désignés comme favorables à de telles implantations; ceci dans le but de garantir, à long terme, l'accès de la ressource en eau souterraine aux autres utilisateurs, comme l'alimentation en eau municipale et les agriculteurs.

1075 Mirabel veut connaître qui sera responsable de la protection des bassins versants et des zones de recharge au travers desquels la recharge de l'aquifère se réalise; du contrôle des débits de pompage et du nombre de puits autorisé dans les différents secteurs de la région.

1080 Mirabel exige du gouvernement que son pouvoir d'enquête soit suffisamment puissant pour connaître, auprès des puisatiers et des utilisateurs importants, toutes les facettes de l'exploitation de la nappe aquifère, afin d'en rendre compte aux MRC. Ça, c'est important.

1085 Vous savez, quand le gouvernement a coupé les subventions au niveau du drainage agricole, on a vu, sur le territoire de Mirabel et dans d'autres territoires, des puisatiers percer des puits pour collecter les drains agricoles, pour que l'eau s'en aille dans l'aquifère. On sait qu'un puits prend autant d'eau qu'il est capable d'en donner. Donc, on collectait les drains

1090 agricoles dans le puits pour que l'eau puisse disparaître plutôt que de rabaisser les cours d'eau
verbaux pour permettre le drainage agricole. Ça, ça a causé des problèmes au niveau de la
qualité d'eau dans certaines régions.

1095 Mais on n'a jamais été capable de trouver et d'avoir un bon puisatier qui puisse venir
affirmer que: «Oui, c'est vrai, j'ai percé un puits là. Oui, c'est vrai, j'ai percé un puits là.» Mais
j'ai quand même fait rapport, moi, au ministère de l'Environnement dans le temps de monsieur
Paradis, puis on nous disait: «Le problème qu'on a, c'est qu'il n'y a pas de loi qui nous dit qu'on
ne peut pas envoyer de l'eau dans un puits», à l'époque. On pouvait percer des puits puis on
prenait pas le contrôle de tous les puits. Ça fait que je pense que c'est un des problèmes.

1100 La gestion par bassin versant, incluant le contrôle de captage de la ressource, doit
obligatoirement se faire au niveau local par MRC. Je tiens toujours à le répéter, c'est beau les
MRC, mais s'assurer que cette MRC-là --

1105 On vit à l'heure actuelle un des problèmes, c'est que la MRC de la Ville de Lachute
demande d'avoir sur son territoire le site d'enfouissement pour mieux le contrôler. Puis nous, on
dit: «Non. Il faut qu'il reste sur le territoire de la Ville de Mirabel» parce que s'il tombe dans les
mains de la Ville de Lachute ou de la MRC d'Argenteuil, on n'aura plus droit de regard sur
qu'est-ce qui va rentrer dans ce site d'enfouissement là puis qu'est-ce qui va en sortir.

1110 Il ne faut jamais oublier que quand un camion de 45 pieds arrive dans un site
d'enfouissement, puis qu'il élève sa boîte, on n'est pas toujours là pour savoir puis pour voir
exactement qu'est-ce qu'il y a dedans. Ça fait que c'est important d'avoir un très grand contrôle
au niveau du site d'enfouissement, en tout cas en ce qui concerne celui de la Régie d'Argenteuil-
Deux-Montagnes parce qu'il est situé au-dessus de la plus grande nappe aquifère du Québec.

1115 Les MRC demandent un mécanisme de contrôle afin d'exiger des embouteilleurs qu'ils
implantent leur usine d'embouteillage à l'intérieur de leur territoire. Mirabel est contre les
prélèvements de la ressource sans retombées économiques régionales. Ces retombées
peuvent se manifester sous la forme de royautés, de droits d'exploitation ou d'implantation
1120 d'usines d'embouteillage ou de production.

1125 Vous savez, c'est passé le temps où on vient avec des 45 pieds chercher de l'eau puis
on va l'embouteiller ailleurs. Je pense que c'est fini, au Québec. Où est-ce qu'on embouteille,
si on va chercher de l'eau dans un aquifère dans une région, bien, on doit la traiter puis en faire
un produit fini sur le territoire même.

1130 Dans une certaine mesure - en conclusion -le portrait local et régional de la ressource se
doit d'être mieux connu. Il l'est au cas par cas pour les puits municipaux, pour les puits
d'exploitation des embouteilleurs et pour certains autres puits privés importants.

Par contre, toutes ces données ne sont partagées que sommairement dans les limites
imposées par les différentes réglementations. Mirabel a bénéficié du dynamisme induit par la

1135 recherche en eau dans la région dû à son potentiel aquifère et ce, depuis plusieurs années. Les subventions publiques ont permis la réalisation d'études disponibles pour consultation telles que DOGIRES et celle présentement en cours, que j'ai mentionnée tantôt.

1140 Le contrôle des sources potentielles de contamination sont de responsabilité universelle, soit l'ensemble des paliers gouvernementaux, MRC, gouvernements municipaux, provincial et fédéral, la Police verte, et surtout le privé, la politique du pollueur-payeur.

1145 Une protection et un contrôle accrus de la ressource doivent impliquer des responsabilités accrues de la Ville et de la MRC, soit par le biais du projet de réglementation sur le captage de l'eau souterraine ou de permis d'exploitation de puits de captage des eaux souterraines.

1150 Les contrôles mis en place par l'ensemble des paliers gouvernementaux devront se subventionner à même les retombées économiques, les redevances, droits d'exploitation ou royautés exigés des utilisateurs. Il faut absolument qu'ils viennent de là. Il ne faut pas qu'ils soient à la merci des gouvernements. Il faut vraiment que ce soit un fonds qui est vraiment destiné à assurer la protection et le contrôle du captage des eaux souterraines.

Ça fait un peu le tour de notre mémoire. Donc, on est disposé à répondre à vos questions.

1155 **LE PRÉSIDENT :**

1160 Alors, merci, monsieur Meilleur. Finalement, dans la livraison verbale, le dossier de Saint-Hermas est remonté, a refait surface plus que le reste. Alors, mon collègue va vous poser des questions sans doute là-dessus, puisqu'il a siégé sur la gestion des matières résiduelles.

1165 Revenons à une suggestion que vous faites en page 12. Vous demandez la divulgation par les utilisateurs d'eau souterraine - plus loin, vous donnez des chiffres de grandeur, vous parlez de 75 m³ par jour - des débits réels de pompage, et que cette information-là - vous y revenez plus loin, donc en page 15 - que cette information-là soit donnée aux MRC. Donc, là-dessus, vous êtes très formel, vous voulez qu'on sache qui utilise l'eau souterraine, à quelle quantité et que ces données-là deviennent publiques.

1170 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Oui. Puis je crois que c'est très important qu'il faut connaître toutes ces données-là pour être capable d'assurer le suivi et la pérennité de la ressource.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qui veut dire que, en contrepartie, c'est vous qui allez donner les autorisations.

M. HUBERT MEILLEUR :

1180 C'est ça. Il le faut parce qu'écoutez, sur un territoire d'une municipalité -- je ne vous dis pas qu'il ne faut pas avoir la part du ministère de l'Environnement là-dedans. Je pense qu'il faut bien s'entendre. Mais un peu comme tout permis qui se donne sur un territoire, que ce soit au niveau de la Commission de protection des terres agricoles, après qu'ils ont donné l'autorisation, ça demeure la Ville qui a la surveillance et le suivi dans le dossier.

1185 Donc, la MRC, je pense que c'est ceux qui sont le plus proche du citoyen, qu'il soit corporatif ou autres dans le cas de puisage d'eau. Lorsqu'ils ont toutes les données, aujourd'hui on est capable de s'entourer de compétence, de personnes qui ont les compétences pour s'assurer de la pérennité de la ressource.

1190 Puis Mirabel n'a jamais hésité à aller dans ce sens-là. Nous avons, à différentes reprises, fait appel à des hydrogéologues seniors pour étudier le comportement de l'eau lorsqu'on faisait des puits municipaux. Donc, ça a toujours été fait selon les règles de l'art. Aujourd'hui, on n'a pas eu peur de s'entourer de monsieur Desrochers, quand même, qui a une compétence assez importante au niveau de la gestion de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

1200 D'accord. Dans l'hypothèse de la politique entrevue par le Ministère, qui est encore en étude mais qui est proposée pour la gestion des eaux souterraines, il y aurait comme une délégation aux MRC de la décision dans la gestion des eaux souterraines pour les autorisations. Vous êtes d'accord avec ça?

M. HUBERT MEILLEUR :

1205 Je crois qu'il faut absolument qu'il y ait un droit de regard important au niveau de la MRC, une délégation de pouvoir pour vraiment avoir les pouvoirs d'intervenir.

1210 Même au niveau du site d'enfouissement d'Argenteuil, si on avait plus de pouvoir au niveau de la Ville, vous pouvez être sûr et certain que j'aurais un inspecteur qui serait là de façon assez régulière pour aller voir exactement qu'est-ce qui se dompe dans ce fameux site là. Là, c'est difficile pour nous. On y va sur le site, mais descendre dans le trou puis regarder, c'est plus difficile parce qu'on n'a pas ce contrôle-là.

1215 Donc, au niveau de l'eau, il faut aller beaucoup plus loin que les pouvoirs qu'on a au niveau d'autres types d'intervention.

LE PRÉSIDENT :

1220 Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1225 Est-ce que l'exemple que vous avez donné ou la crainte que vous avez formulée concernant le poids des matières résiduelles qui pourrait avoir un effet d'affaissement sur l'argile et, donc, de toucher ultimement la nappe phréatique, est-ce que ça, c'est documenté, établi au plan géologique? Parce que vous avez des experts avec vous, c'est pour ça que je vous pose la question.

1230 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Bien, écoutez, moi, je vous dis ce qu'une personne m'a dit sur le site, il dit: «C'est drôle, Hubert, quand on a fini une cellule, on dirait que notre tas, l'autre bord, baisse un petit peu.»

1235 Je sais bien que, moi avec mon père, on a percé plusieurs puits quand on était jeune, des puits qu'on appelait des puits avec des pointes, si vous vous rappelez dans le bon vieux temps, une petite pompe à bras, puis quand on faisait des fois une dizaine de pieds - puis je l'ai vécu encore il y a quelques années à Senneterre - après qu'on a dépassé une dizaine de pieds, 1240 quand on tombe dans l'argile, la belle argile bleue, molle, bien, vous lâchez votre barre puis elle descend jusqu'au fond, puis il faut que tu la tiennes.

Ça fait que quand vous réduisez la capacité portante de cette argile-là, puis qu'on la surcharge, puis qu'on la surcharge, j'aimerais bien savoir si on a bien pensé qu'en dépassant la charge normale du terrain avant qu'on l'ait, si la question de balancer ne peut pas y arriver. Puis 1245 je pense toujours à Saint-Jean-Vianney, pourquoi que ça s'est écroulé, probablement qu'il y a eu à la longue une surcharge de résidences, qui a fait en sorte que ça a plié en dessous. Il ne faut pas se le cacher.

1250 En tout cas, ça m'inquiète. Est-ce que vraiment ça a été pensé? En tout cas, ça reste de l'argile. Puis de l'argile, quand ils la sortent... nous, on l'a vu étendre sur les terrains. Quand elle part du site d'enfouissement, puis elle s'en va chez un agriculteur pour remplir des trous, quand il ouvre la porte en arrière, vous pouvez être sûr et certain qu'elle sort. Puis n'allez pas marcher dedans debout parce que vous allez caler ici, parce qu'elle est trop fluide.

1255 Donc, c'est la même argile qui est dans le fond là. Ça fait que si on la surcharge... du jello, c'est bon du jello, mais si vous mettez une surcharge dessus, à un moment donné il va se déplacer. Est-ce que ça peut aller jusque là? Moi, en tout cas, ça m'inquiète. Ça m'inquiète de voir qu'on surcharge tout simplement pour permettre de mettre des vidanges pendant 80 ans 1260 sur une aquifère aussi importante que l'aquifère de Saint-Hermas. Moi, j'aimerais mieux qu'ils gardent peut-être un 10 mètres puis un 20 mètres de plus d'argile.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1265 Pour ne pas prendre de chance. Est-ce que le Plan d'action du ministère de
l'Environnement, qui a été étudié en Commission parlementaire et qui donne plus de pouvoir
aux MRC, entre autres, pour la délimitation des territoires de collecte, est-ce que ces
perspectives-là vous permettraient d'assurer une bonne protection de la nappe aquifère, croyez-
vous?

1270

M. HUBERT MEILLEUR :

Oui, moi, je crois que oui. Mais dans le cas qui nous intéresse, ce qui m'embête depuis
que le gouvernement a annoncé que la gestion du site d'enfouissement relèverait un peu des
1275 MRC, que chaque MRC aurait un site d'enfouissement, donc qui pourrait en contrôler les
apports, la Ville de Lachute demande que la partie du site d'enfouissement ne soit pas sous le
contrôle de la Ville de Mirabel mais plutôt sous le contrôle de la MRC d'Argenteuil.

1280 Donc, le site d'enfouissement, par un projet de loi privé qu'on s'attend à déposer au
niveau de Lachute dans les prochains jours, ferait en sorte que le site d'enfouissement tomberait
sous le contrôle de la Ville de Lachute. Parce qu'il ne faut pas se le cacher, la Ville de Lachute,
c'est elle qui a plus que 50 % des actifs dans la Régie intermunicipale d'Argenteuil; donc, elle
deviendrait le roi et maître. Pour moi, elle serait complètement en conflit d'intérêt en ce qui
concerne la gestion du site via la protection de l'eau souterraine.

1285

Nous, on veut que le site d'enfouissement demeure à l'intérieur des frontières de la Ville
de Mirabel pour être capable d'en assurer la surveillance et une continuité.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1290

Actuellement, il est totalement à l'intérieur des frontières?

M. HUBERT MEILLEUR :

1295 Il est totalement sur le territoire de la Ville de Mirabel. Mais nous, on a déjà voulu
adhérer à la Régie, mais ils nous ont mis les barrières tellement grandes qu'on n'a pas pu y
adhérer.

1300 Vous savez, quand on va chercher des vidanges à la Communauté urbaine de
l'Outaouais qui payait 29 \$ la tonne à Sainte-Sophie, puis que là, ils l'ont réduit à 19 \$ la tonne
pour l'avoir au site d'enfouissement d'Argenteuil, puis qu'on a réduit assez pour même pas être
capable de se créer de fonds de réserve en cas, des fois, d'une problématique, moi, ça
m'interroge. Et je m'interroge de façon assez certaine comme citoyen, non seulement comme
maire.

1305

Vous savez, comme maire, on est de passage nous autres. Ça fait que comme citoyen,
à long terme, quand on enlève, comme Régie intermunicipale, une personne qui va porter des
vidanges dans un site comme Sainte-Sophie, on va le chercher en lui enlevant 10 \$ la tonne

1310 pour qu'il s'en vienne chez moi pour venir à bout de faire un petit peu plus de gains, où ça va s'arrêter ça?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1315 C'est sûr qu'avec de l'argile, on peut baisser le coût à la tonne. Ils n'ont pas besoin de membrane ni rien de ça.

M. HUBERT MEILLEUR :

1320 Je suis d'accord avec ça. Je suis bien d'accord avec ça, mais est-ce que... en tout cas, moi, je reste persuadé que cette argile-là, on l'enlève de là, on la transporte partout sur les terres, ça coûte quand même très cher de la transporter cette fameuse argile-là. S'ils réussissaient à prendre le contrôle, peut-être que l'argile pourrait se retrouver en gros tas juste à côté du site d'enfouissement puis ça ferait peut-être leurs affaires là.

1325 Mais en tout cas, moi, je pense qu'il y a une réflexion importante à se faire au niveau de la Commission: est-ce qu'on doit laisser sur une nappe aussi importante d'aquifère un contrôle complet à une MRC ou une Ville?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1330 Je voulais revenir justement sur cette question-là parce que l'aquifère touche plusieurs MRC, j'imagine?

M. HUBERT MEILLEUR :

1335 On peut dire que la concentration est sur le territoire de la Ville de Mirabel mais la zone de recharge part aussi loin que Saint-Jovite, d'après les études qu'on a pu voir. Donc, c'est quand même important. Mais quand on voit le site d'enfouissement qui est dans le coeur de cet aquifère-là, puis quand on regarde la petite figure du début -- même, il y avait une carte dans l'étude de Deguire qui démontre toutes les zones vulnérables à l'intérieur de cet aquifère-là. Vous l'aviez, monsieur Roy, tantôt.

1340 Regardez, c'est ça. On peut tout simplement vous la montrer de même mais ça, c'est tout l'aquifère, si on veut, tout ce qui est en rouge, c'est toutes des zones vulnérables. Le site d'enfouissement est situé à peu près là. Mais le lixiviat du site d'enfouissement, un coup qu'il sort, il emprunte la rivière Saint-André, donc il passe dans des zones vulnérables qui sont peut-être un petit peu plus risquées. Espérons que les lixiviats sont très, très bien traités puis quand ils sortent, il n'y a plus de problème.

1350 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais normalement, quand c'est un site imperméable, l'ensemble des lixiviats est censé être récupéré.

1355 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Il est récupéré, il est envoyé dans un bassin de traitement un peu comme nos eaux usées, ensuite de ça, il s'en va vers le cours d'eau.

1360 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Une fois traité, oui, c'est ça.

1365 **M. HUBERT MEILLEUR :**

Espérons. Mais si...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1370 Espérons-le, comme vous dites. Est-ce que déjà la MRC a pris des mesures dans son schéma d'aménagement ou par des règlements de contrôle intérimaires pour protéger la nappe aquifère?

M. HUBERT MEILLEUR :

1375 Non. Vous savez je pense que, comme toutes les MRC, la Ville de Mirabel, on s'assure autant que possible, on ne fera pas exprès pour envoyer une industrie polluante dans ce secteur-là. Même au niveau de nos propres sites industriels, on s'assure qu'il y ait des traitements primaires pour faire en sorte que l'eau usée, quand elle arrive à notre réseau, qu'elle
1380 ne soit pas plus polluante, un peu comme des eaux domestiques.

 Mais on attend beaucoup de la nouvelle étude de l'Université Laval puis de la Commission géologique, pour faire en sorte de créer cette fameuse zone de protection. Je pense que le monde agricole est prêt à faire un gros pas là-dedans, la compagnie Naya est prête à faire un gros pas là-dedans, puis la Ville de Mirabel, on est prêt à faire un pas là-dedans. Il faut la protéger. Mais il faut aussi...

1385

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1390 Une fois la zone établie, la MRC a quand même déjà des pouvoirs pour la protéger.

M. HUBERT MEILLEUR :

1395 Oui. Mais la zone où elle est établie présentement, il n'y a pas de développement industriel ou résidentiel important sur cet aquifère-là, sur l'aquifère qu'on a vu. On n'a pas de développement, sauf l'agriculture qui est un des principaux acteurs dans cette région-là et la compagnie Naya, Labrador via monsieur Foucault. On n'en a pas. On est chanceux. Disons qu'on est chanceux.

1400 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Je veux vérifier d'abord un point à la page 7. C'est sur votre inventaire des utilisateurs. Je sais bien que vous dites à la page suivante que vous prenez quatre fois plus d'eau, la Ville de Mirabel, vous captez quatre fois plus d'eau que l'embouteilleur Naya mais est-ce que l'ordre où vous les avez placés, c'est par ordre d'importance, ordre de grandeur?

1405

M. HUBERT MEILLEUR :

1410 Non, non. Je ne crois pas parce que au niveau des terrains de golf, sûrement que... en tout cas, si on parle peut-être d'eau souterraine comme telle, c'est sûr que la Ville de Mirabel en prend beaucoup mais le nombre d'agriculteurs sur la Ville de Mirabel réussissent sûrement à prendre autant d'eau par puits que la Ville de Mirabel comme telle.

1415 Mais on n'a pas beaucoup de culture maraîchère sur le territoire de Mirabel, donc c'est beaucoup de grande culture qui n'a pas de système d'irrigation comme tel; c'est les gazonnières qui prennent beaucoup d'eau de surface pour le gazon cultivé et les terrains de golf qui ont leur système d'irrigation.

1420 Celui qui prend plus d'eau, je crois que c'est Le Manoir, qui a beaucoup de puits probablement mais il a aussi beaucoup de réserves d'eau aussi. D'eau de surface.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1425 Alors, ma question, c'est que vous souhaitez que la gestion des mesures de protection soit confiée à chacune des MRC. Par contre, nous nous faisons souvent demander qu'il y ait, on nous dit de recommander au gouvernement la gestion par bassin versant et que les organismes de bassin, un peu comme on le mentionnait tout à l'heure avec le Conseil régional de l'environnement, soit composé de différents groupes, non seulement les municipalités, les MRC, non seulement les agriculteurs, non plus, les industries, mais aussi des groupes
1430 environnementaux, des groupes qui représentent des citoyens.

Et un des arguments qu'on nous sert là-dessus, c'est qu'un tel organisme de gestion qui serait chargé des mesures de protection serait beaucoup moins vulnérable aux pressions, entre autres, de certaines industries polluantes ou de certaines industries qui veulent faire des
1435 investissements. Donc, beaucoup moins vulnérable que les politiciens des municipalités, de MRC.

M. HUBERT MEILLEUR :

1440 Vous savez, on dit que les politiciens sont vulnérables. Moi, je peux vous dire que j'ai assez d'expérience pour savoir que les personnes les plus vulnérables, c'est d'abord les industriels ou bien les hommes d'affaires qui sont beaucoup plus près de l'appât du gain que les politiciens municipaux.

1445 Sauf que quand je dis que la gestion doit passer par les MRC, ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas avoir un genre de comité consultatif, un peu comme l'agriculture où on a des personnes des différentes sphères d'agriculture qui sont assises alentour de la table, avec des élus, qui font en sorte d'assurer la surveillance du milieu agricole et puis la pérennité aussi de la
1450 durée de vie de l'agriculture sur notre territoire.

Moi, à Mirabel, j'ai un comité consultatif agricole, j'ai un comité consultatif de l'urbanisme puis je peux vous dire que ça nous oblige à faire des consensus, ça nous oblige aussi à être beaucoup plus préventifs au niveau de la protection de l'agriculture à long terme. Puis ça fonctionne très bien.

1455

C'est certain qu'il ne faut pas dire que des fois, il n'y a pas des tiraillements, c'est tout à fait normal. On est des couples, on a des tiraillements avec nos femmes, des fois, de temps en temps, ça fait que c'est tout normal. Ça prend ça. La société est faite d'échanges et on se doit d'échanger mais on se doit aussi d'en arriver à établir des consensus si on veut avancer dans notre société. C'est ça la démocratie.

1460

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Et quand on nous signale que sur ces éventuels - parce qu'il faudrait que le gouvernement les accepte - comités ou organismes de bassin, il y aurait aussi des groupes de citoyens, des groupes environnementaux.

1465

M. HUBERT MEILLEUR :

J'ai aucun problème avec ça. Je crois qu'ils ont le droit de se faire entendre et ont le droit de s'asseoir alentour de la table comme tout le monde. J'ai aucun problème avec monsieur Ruelland, s'il voulait s'asseoir dans les différents comités, pour s'assurer de la protection de la ressource.

1470

Nous, ce qui nous importe, c'est que nos enfants après nos générations qui suivent, eux autres aussi soient capables de prendre le même verre d'eau que moi je bois aujourd'hui.

1475

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais vous voyez ces gens-là à titre consultatif et non pas comme une table où il y aurait concertation pour une décision.

1480

M. HUBERT MEILLEUR :

Oui, oui. Regardez. C'est parce que quand on forme un comité consultatif de même, vous savez, politiquement, c'est bien mal vu, ça serait très mal vu aussi de fonctionner toujours à l'encontre des décisions du comité. Vous savez, quand les dossiers sont amenés à temps à la table, tous les dossiers normalement sont bien traités. Vous savez, des fois, ça va prendre beaucoup plus de temps à traiter un dossier mais on arrive toujours à établir des consensus importants.

1485

1490

Vous savez, on dit toujours que le monde agricole c'est un monde difficile. Pourtant, Mirabel, on a été une des MRC qui a été citée en exemple sur la façon qu'on a traité notre aménagement de territoire au niveau de la zone agricole, puis pourtant on a des terres pour

1495 multiplier la population encore par deux avant de toucher aux terres agricoles. Puis, là, on est en train de faire l'aménagement d'une zone agricole par rapport à la nouvelle Loi sur la protection des terres agricoles. Donc, je pense que, non, on est capable de travailler ensemble.

LE PRÉSIDENT :

1500

Merci, monsieur Meilleur. Je n'ai pas l'honneur d'être un de vos citoyens, je suis de l'autre côté de la rivière à Saint-Colomban. Mais j'avais entendu à travers les branches le fait que, semble-t-il, il soit arrivé que des gens se soient servis de puits pour évacuer de l'eau de surface plutôt que pour en pomper. Maintenant, vous avez comme confirmé la rumeur. Il restera à vérifier si elle est validée ou pas. Merci.

1505

M. HUBERT MEILLEUR :

Il y a un puisatier qui reste pas tellement loin, s'il pouvait parler, il vous en dirait long.

1510

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Meilleur. Merci, messieurs. Vous partez avec un bon verre d'eau de Saint-Jérôme!

1515

Alors, j'invite la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert. Bonsoir, monsieur!

M. PAUL GOULET :

1520

Bonsoir, monsieur le président, madame, monsieur les commissaires! Mon nom, Paul Goulet, secrétaire de la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert. Notre mémoire se veut un plaidoyer pour la protection de la santé publique par la prévention.

1525

Tout d'abord, quelques mots sur Tournenvert. Au cours de ses 10 ans d'existence, Tournenvert a offert plusieurs activités éducatives. Mentionnons entre autres une moyenne de huit conférences annuellement sur l'horticulture et l'écologie, la promotion du compostage, du jardinage écologique, la récupération, la cueillette d'informations sur les eaux de consommation et les eaux usées, la publication de nombreux articles dans les journaux locaux, la réalisation et la présentation de nombreux diaporamas et vidéos. Pour ces réalisations, Tournenvert recevait le printemps dernier l'hommage bénévolat Québec, catégorie organisme, pour la région des Laurentides.

1530

Examinons rapidement les thèmes que nous considérons d'intérêt pour l'ensemble du territoire québécois en commençant par les changements climatiques. Je suis à peu près à partir de la page 29, les conclusions de notre mémoire.

1535

LE PRÉSIDENT :

Ça va.

1540

M. PAUL GOULET :

1545

Alors, les changements climatiques sont une réalité qui concerne autant les Québécois que nos voisins canadiens, américains ou d'autres continents. Nos gouvernements doivent réaliser leurs engagements pour la réduction des gaz à effet de serre et renverser la tendance actuelle qui fait que ces émissions augmentent plutôt que de se stabiliser ou diminuer.

1550

Pour atteindre les objectifs de réduction des GES, des mesures plus corsées doivent venir se substituer au volontariat préconisé jusqu'à maintenant. Parmi ces mesures, mentionnons: favoriser le transport en commun, incluant le prolongement du train Montréal-Sainte-Thérèse jusqu'à Saint-Jérôme et, éventuellement, Piedmont-Saint-Sauveur; réorganiser le transport scolaire; éviter de transporter les déchets sur de longues distances et à l'extérieur des MRC où ils sont produits; favoriser le développement de l'auto électrique et hybride, etc., et surtout, que ces actions proviennent d'une politique gouvernementale prioritaire à laquelle sont soumis tous les ministères et organismes publics.

1555

1560

Sur le thème des eaux usées industrielles, nous proposons que le contrôle de la qualité des effluents industriels soit repris par le ministère de l'Environnement autant que possible avec une ardeur plus grande qu'avant le délestage récemment imposé par le gouvernement, afin de ne pas perdre les acquis péniblement gagnés depuis les 20 dernières années. C'est une priorité préalable à l'implantation des recommandations de la Commission, à notre point de vue.

1565

Il en va de même pour l'agriculture. Faire autrement dans ce secteur est un impératif et la politique du volontariat n'est pas plus acceptable et équitable que pour les industries en général.

1570

On doit réduire l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides et prévoir l'aménagement de zones tampons pour la protection des cours d'eau. La clé gouvernementale pour l'atteinte de ces objectifs est de cibler ses subventions en priorité vers les producteurs qui se soucient du développement durable par l'application de ces mesures. La croissance de la production industrielle et agricole au détriment de la qualité de l'environnement ne nous est définitivement pas acceptable.

1575

Le fleuve Saint-Laurent fait partie de notre patrimoine collectif. L'amélioration de sa santé et de celle des organismes aquatiques qui y vivent, en particulier les poissons, est dépendante de l'amélioration de la qualité de l'eau des nombreux tributaires qui l'alimentent. À cette fin, les représentations du Québec au sein de la Commission mixte internationale des Grands Lacs qui constituent sa principale source devraient être beaucoup plus vigoureuses en exigeant un meilleur contrôle à la source de la pollution toxique.

1580

Ceci implique qu'au Québec on ait au moins la même détermination de réduction de la pollution toxique provenant des effluents industriels et agricoles. Ce n'est qu'après ce contrôle

1585 efficace qu'il sera possible de cibler les priorités d'intervention entre le contrôle de la pollution diffuse provenant de nombreux sols contaminés, qui persistera pendant plusieurs années, le traitement ou l'emmagasinement des effluents des émissaires pluviaux et trop-pleins d'orage des réseaux d'égouts unitaires et, troisièmement, l'amélioration des procédés de traitement des stations d'épuration existantes, dont celle de la CUM.

1590 Sur le thème des infrastructures municipales, nous pensons que leur gestion devrait demeurer publique, ce qui n'exclut pas la participation de l'entreprise privée pour lui faire bénéficier de l'expertise diversifiée qu'elle peut développer suite à son implication dans plusieurs situations d'infrastructures.

1595 En ce qui concerne l'exportation de l'eau, nous considérons qu'il est nécessaire de compléter nos connaissances sur la quantité et la qualité des réserves d'eaux de surface ou souterraine qui pourraient être disponibles à cette fin sans nuire aux usages actuels ou futurs des Québécois.

1600 Pour être crédibles face à nos clients éventuels, nous devons être capables de garantir à long terme les volumes disponibles pour l'exportation, la qualité de ces eaux de surface ou souterraine, suivant les normes internationales de l'Organisation mondiale de la santé et de démontrer que nous appliquons efficacement les mesures d'économie d'eau qu'ils doivent eux-mêmes mettre en pratique avant de considérer importer de l'eau.

1605 Passons maintenant aux thèmes qui, pour nous, sont des priorités davantage locales et régionales. Nous commençons avec les eaux de surface. Elles revêtent une importance prioritaire pour la région des Laurentides, lesquelles, avec les montagnes qui les ceignent, sont la base de son développement touristique et résidentiel.

1610 Les gouvernements municipaux et provincial doivent veiller à préserver le caractère champêtre de la région qui attire les touristes et les nouveaux résidents en évitant que ces derniers importent inconsciemment le modèle urbain qu'ils veulent au départ fuir.

1615 Les usages des lacs et rivières doivent être définis et publiés, ainsi que les critères de qualité de l'eau qui s'y rapportent incluant les activités qui ne sont pas compatibles. Parmi les usages à développer, mentionnons les accès aux lacs par le public, particulièrement pour la baignade. Simultanément, le suivi de la qualité des plages devrait être amélioré.

1620 En ce qui concerne les eaux souterraines, leur importance est tout aussi grande que celle des eaux de surface, si on considère que 33 % de la population de la région des Laurentides et 73 % de celle de la MRC des Pays-d'en-Haut s'y approvisionnent. Cette situation justifie amplement qu'elle soit une propriété collective ou publique, contrairement aux dispositions du Code civil qui en fait une ressource de propriété privée reliée à la propriété immobilière.

1625

Les connaissances sur les quantités et la qualité des eaux souterraines pour les gérer efficacement sont actuellement insuffisantes. Pour combler cette lacune, on doit établir à partir de données hydrogéologiques suffisantes la délimitation des formations géologiques aquifères, leur potentiel d'exploitation, etc.

1630

Un programme de suivi doit être prévu pour détecter le plus hâtivement possible la possibilité de toute contamination par les métaux ou les pesticides, la correction d'une telle situation étant généralement onéreuse, voire impossible.

1635

Compte tenu de l'importance de l'eau souterraine pour la MRC des Pays-d'en-Haut, de l'importante utilisation des pesticides dans les nombreux golfs de la région et sur plusieurs terrains publics et privés, ce territoire est tout désigné pour effectuer prioritairement une recherche exhaustive sur la qualité des eaux souterraines et sa variation au cours des saisons.

1640

Le thème de l'eau et la santé publique revêt pour nous une grande importance. La population en général prend pour acquis que l'eau du robinet est saine, quelle que soit sa provenance et fait confiance au gouvernement supérieur pour protéger sa santé. Le laxisme observé dans la mise à jour des normes qui n'ont pas été révisées depuis 1984 ne nous rassure pas. Également, même si on nous dit que l'eau souterraine est en général de bonne qualité, le peu d'échantillonnages sur lesquels on se base pour faire ces affirmations et, encore davantage, le peu de paramètres analysés ne font que confirmer nos inquiétudes à cet égard.

1645

L'engouement de plusieurs pour l'achat d'eau embouteillée indique qu'ils ont des inquiétudes sur la qualité de l'eau de leur robinet, sans en connaître beaucoup plus sur les contaminants potentiellement présents dans l'eau achetée.

1650

Les entreprises qui font une promotion agressive pour le traitement des gazons avec les engrais chimiques et les pesticides ont pris beaucoup d'envergure au cours des dernières années. L'attitude ambiguë du ministère de l'Environnement sur cette question et l'exemple des gouvernements et organismes publics qui adhèrent à cette pratique ont pour effet de rassurer la population sur le peu d'effets nuisibles des pesticides.

1655

Les discussions thématiques sur l'eau et la santé publique ont mis en relief des problèmes de santé dont l'origine peut provenir d'une contamination microbiologique ou chimique. Il ne peut être question d'orienter la recherche vers l'une ou l'autre de ces spécialités. La santé publique exige que notre société mène de front la recherche dans ces deux secteurs et que les ressources financières nécessaires à cette fin soient obtenues, particulièrement de ceux qui sont à la source de la contamination de l'eau.

1660

Quel serait le modèle de gestion qui nous permettrait le plus facilement d'atteindre les objectifs énoncés pour chacun des thèmes? L'expérience internationale, en particulier en France et aux États-Unis, nous propose que l'unité de gestion la plus efficace soit le bassin versant des principaux cours d'eau où peut se développer une concertation de l'ensemble des

1665

1670 usagers de l'eau et des divers intervenants politiques, sociaux, touristiques, agricoles et environnementaux.

1675 Cet organisme de bassin doit jouir d'une grande autonomie, même s'il doit être soumis à des principes directeurs coordonnés par un organisme central relevant du gouvernement. Cette autonomie doit aussi couvrir l'aspect financier avec la capacité de faire des règlements d'emprunt approuvés par les citoyens via référendum, incluant les modalités de recouvrement par la taxation et les redevances.

1680 Parmi les fonctions de ces organismes de bassin, mentionnons le bilan de santé des plans d'eau faisant partie du bassin versant; le développement d'un consensus pour l'établissement du schéma directeur de l'eau avec les priorités d'intervention; l'établissement du coût actuel de l'eau avec tous les frais directs et indirects actuellement dispersés dans plusieurs unités administratives; le suivi de la qualité des eaux de surface et souterraine; le contrôle et le suivi des effluents industriels et agricoles, etc.

1685 En conclusion, un mot sur l'exportation de l'expertise québécoise. Cette expertise au niveau technique dans la distribution et le traitement de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que la compétence technique des professionnels oeuvrant autant dans le domaine public que privé ne fait pas de doute. Cette expertise serait sans doute plus éloquentes si nous pouvions témoigner d'une gestion exemplaire de l'eau sur notre territoire. Le mémoire ci-
1690 joint rapporte plusieurs lacunes à ce niveau.

1695 À plusieurs reprises, dans la discussion des thèmes abordés, nous avons signalé le manque d'information et la nécessité d'éducation. C'est que l'atteinte des objectifs recherchés de la qualité des eaux de surface et souterraine ne sera pas réussie sans la participation du public. Il faut conscientiser la population à la nécessité de son implication et à l'importance des gestes concrets qu'elle est en mesure d'appliquer.

1700 En conclusion, nous croyons opportun de mettre en évidence certains énoncés mis de l'avant par le gouvernement dans le document de consultation publique et dans les orientations du ministère de l'Environnement 1999-2000. Nous vous proposons deux de ces énoncés.

Premier énoncé: «La protection de la santé publique est l'objectif premier d'une saine gestion de l'eau au Québec.»

1705 Deuxième énoncé: «Il est essentiel que la gestion de l'eau soit orientée de façon à assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau potable ou récréative de bonne qualité, notamment en prévenant la contamination.»

1710 Tournenvert souscrit en entier à ces énoncés et supportera toute action gouvernementale qui s'inspire d'eux. Au cours des dernières années, il nous a semblé que trop souvent les politiques et actions gouvernementales s'en éloignaient plutôt que de s'en inspirer.

1715 Nous espérons que la présente consultation débouchera vers un virage environnemental durable. Tournenvert poursuivra son travail d'éducation dans le milieu où il oeuvre pour le bien-être de ses membres et surtout des générations futures. Il souhaite que l'action gouvernementale facilite sa tâche et que les recommandations de la Commission mettront vraiment le gouvernement et toute la population du Québec sur la voie du développement durable et le respect de nos ressources de vie: l'eau, l'air et le sol. Merci. Évidemment, tout ceci est supporté par beaucoup de texte.

1720 **LE PRÉSIDENT :**

1725 Oui. Vous avez un rapport qui est substantiel, qui fait 40 pages serrées. D'abord, merci à vous et merci à votre organisation, vos 150 membres. Vous les félicitez de notre part, s'il vous plaît.

M. PAUL GOULET :

1730 Merci.

LE PRÉSIDENT :

1735 Vous faites un survol assez large de plusieurs sujets. Il y a une chose qui m'a frappé. C'est que souvent, vous insistez sur la cohérence. Par exemple, quand vous parlez de l'implication du Québec sur la Commission mixte internationale, vous dites: «Il faut qu'on l'applique à nous.» Ensuite, quand vous parlez de l'exportation, vous revenez sur la cohérence interne, et il y a au moins une autre place où vous faites la même chose. Donc, on sent que vous êtes soucieux de cohérence, ce qui ne va pas nécessairement de soi.

1740 Je voudrais juste vous poser une question à la page 36 de votre mémoire, quand vous parlez de l'organisme de contrôle, l'organisme d'organisation de la gestion par bassin.

M. PAUL GOULET :

1745 Oui?

LE PRÉSIDENT :

1750 Votre troisième paragraphe. Et là, vous demandez un organisme. Donc, je dois donc comprendre que ça n'est pas un ministère, c'est quelque chose qui est extérieur au gouvernement. Et là, vous dites:

1755 «L'autonomie de cet organisme doit aussi couvrir l'aspect financier avec la capacité de faire des règlements d'emprunt approuvés par les citoyens via référendum, incluant les modalités de recouvrement par la taxation et les redevances.»

Là, j'aimerais bien vous comprendre parce que, est-ce que vous demandez à un organisme, qui n'est pas gouvernemental, une espèce de pouvoir de taxation?

1760 **M. PAUL GOULET :**

Oui. C'est l'organisme de bassin comme tel. C'est comme ça que ça se passe en France. Aux États-Unis, c'est les district sanitaires, les «Sanitary Districts», ce n'est pas des organismes élus nécessairement. C'est l'équivalent des organismes de bassin. Ils ont les pouvoirs d'emprunt et de prélèvement de taxation et de redevances. Les organismes de bassin en France, la même chose. Ça se traite au niveau du bassin.

1765

LE PRÉSIDENT :

Je sais qu'il y a un débat en France parce que, semble-t-il, que c'est inconstitutionnel selon la constitution française.

1770

M. PAUL GOULET :

Ah! bon.

1775

LE PRÉSIDENT :

Parce que d'habitude, c'est des élus qui ont le droit de taxer. Évidemment, s'ils rendent un service, ils peuvent le vendre.

1780

M. PAUL GOULET :

C'est ça. Mais ils sont mandatés quand même par les élus. Il y a des représentants élus dans l'organisme de bassin, des représentants des municipalités. Il y a un comité d'administration composé d'élus, des représentants de l'industrie, récréo-touristique, etc. et des organismes d'environnement.

1785

LE PRÉSIDENT :

1790

En tout cas, c'est donc bien votre pensée, ça.

M. PAUL GOULET :

Oui. Oui.

1795

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

1800

M. PAUL GOULET :

C'est comme ça que j'ai compris que ça s'appliquait ailleurs.

1805

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

J'aimerais aussi vous demander une précision. À votre page 19, à ce moment-là, je crois que nous sommes à l'élément «eau souterraine». Vous dites que: «Il conviendrait de faire contribuer les entreprises commerciales...»,

1810

donc les embouteilleurs,

«... industrielles et agricoles qui, elles, utilisent de grandes quantités d'eau souterraine.»

1815

Les agriculteurs aussi utilisent beaucoup d'eau souterraine.

M. PAUL GOULET :

Oui, oui.

1820 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Les municipalités elles-mêmes pour alimenter leurs citoyens. Comment voyez-vous cette... Est-ce qu'elles paieraient aussi, à votre avis, des redevances à un organisme, une société?

1825 **M. PAUL GOULET :**

Exactement, oui.

1830 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Aussi?

1835 **M. PAUL GOULET :**

Disons, on a parlé dans le premier mémoire, je pense que c'est monsieur Ruelland qui a mentionné la valeur économique de l'eau. Alors, ça a une valeur pour tous ceux qui s'en servent. Tous ceux qui s'en servent, autant que ce soit pour l'agriculture, que ce soit pour les fins récréatives. On a mentionné les golfs, la fabrication de la neige, etc., alors ça a une valeur. C'est que le suivi, le contrôle de la qualité, ça ne peut pas se faire sans ressource. Alors il faut quand même aller chercher les ressources de ceux qui utilisent la ressource. Les ressources financières.

1845 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Partout, pratiquement et sans exception, les agriculteurs nous disent: «Écoutez, nous, nous sommes pris dans un système, qui a fait en sorte que nous en sommes arrivés à ces méthodes de production, à ces comportements pour produire. Donc, laissez-nous le temps et nous n'avons pas à être pénalisés.» Comment voyez-vous cet argument?

1850 **M. PAUL GOULET :**

En fin de compte, c'est sûr qu'on ne peut pas intégrer ça du jour au lendemain. C'est un travail d'éducation. C'est des choses qui vont se discuter à l'intérieur de l'organisme de bassin. C'est sûr qu'on doit tenir compte du contexte de chaque usager et du contexte international aussi. Si on fait ça ici, on le fait pas ailleurs.

1860 Mais il faut entrevoir, à plus ou moins long terme, arriver à cette action-là pour responsabiliser tous les usagers. Ils prennent l'eau souterraine. Est-ce qu'ils la retournent intégralement de la même qualité qu'ils l'ont prise, après qu'ils ont arrosé les champs des engrais et les pesticides, tout ça? Donc, ils contaminent l'eau qu'ils puisent dans la nappe. Donc, ils devraient être sensibilisés, puis le facteur le plus sensible, c'est l'aspect monétaire.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1865

Vous les voyez donc tant utilisateurs-payeurs que pollueurs-payeurs.

M. PAUL GOULET :

1870

Certainement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1875

Les municipalités aussi?

M. PAUL GOULET :

1880

Les municipalités aussi, je le mentionne là. C'est que les municipalités ont beaucoup de difficulté à gérer leurs infrastructures. On dit que nos réseaux d'aqueduc au Québec, c'est des paniers percés. On a raison. Ils pompent l'eau, la distribuent, puis elle retourne à la nappe, puis personne n'y voit rien. Alors si c'était assujéti à une redevance pour cette eau perdue là, peut-être qu'ils seraient plus sensibles à la réfection de leurs réseaux. Puis les programmes d'infrastructures pourraient inclure, pour une fois, les infrastructures de l'eau.

1885

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

D'abord, rassurez-moi. Dans la dimension horticulture de votre organisation, j'imagine que vous avez une horticulture sans pesticide et sans engrais de synthèse?

1890

M. PAUL GOULET :

1895

On fait la promotion de ça. Je ne vous dis pas que tous nos membres appliquent ça intégralement mais on les incite fortement et on leur donne des conférences, puis on visite les jardins l'été où on pratique... On peut avoir de très beaux jardins, de belles pelouses avec les principes écologiques.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1900

Pour l'arrosage également, vous avez des préoccupations là-dessus?

M. PAUL GOULET :

1905 Pour l'arrosage, bien, dans notre secteur en fin de compte, la plupart ont des puits privés. C'est sûr que dans les villages, mettons comme Saint-Sauveur où les terrains sont plus petits, puis c'est dramatique le niveau de pesticides qu'on emploie quand on effectue l'arrosage même avec des contraintes d'heures et de jours, on installe des réseaux automatiques pour que ça fonctionne aux heures légales. Mais il y a de l'éducation à faire à ce niveau-là. Les gazons ne nécessitent pas tous le même besoin en eau suivant les graminées utilisés pour fabriquer le gazon. Donc, on doit tendre vers des graminées qui sollicitent moins la demande en eau.

1910 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1915 Compte tenu du ton de votre mémoire, j'ai été un peu étonné de ne pas y trouver un thème ou un chapitre sur les écosystèmes aquatiques. Vous avez insisté beaucoup sur la santé publique par la prévention. Selon certains observateurs des directives européennes sur ces questions-là, il semble qu'il y ait un concept qui se développe de plus en plus à l'effet que, étant assuré qu'au départ la norme sur l'eau potable de l'Organisation mondiale de la santé est à peu près la même que celle des directives européennes, cet aspect-là étant déjà assuré, la meilleure protection de la santé publique passe par des préoccupations sur les écosystèmes.

1920 Autrement dit, les directives se développeraient désormais dans le sens de la protection des écosystèmes, étant entendu que cette façon de faire là est la meilleure façon d'assurer à long terme la santé publique. Qu'est-ce que vous pensez de ça?

1925 **M. PAUL GOULET :**

1930 En principe, je suis d'accord. Si j'en ai pas parlé, c'est parce que je suis plus ingénieur que biologiste là. Je devais être accompagné par la biologiste, madame Lefebvre, qui aurait pu vous répondre plus adéquatement sur ça. Mais j'ai quand même mentionné qu'il y avait lieu de prévoir des zones tampons pour protéger les eaux de surface, mettons, autant au niveau des municipalités pour le drainage pluvial qu'en agriculture et les fossés de drainage, etc. Alors, avoir des zones tampons qui fait en sorte que l'érosion puis toute la pollution drainée n'atteigne pas directement le cours d'eau et l'écosystème environnant. Malheureusement, je ne suis pas spécialisé, je ne peux pas aller beaucoup plus loin que ça.

1935 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Goulet, merci beaucoup et bonne chance à Tournenvert.

1940 **M. PAUL GOULET :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1945

Je vous en prie.

Alors, il y a du café à l'arrière. On va prendre une douzaine de minutes de détente et on reviendra avec madame Serena d'Agostino. Merci.

1950

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1955

Maintenant, s'il vous plaît, madame Serena d'Agostino, s'il vous plaît.

Mme SERENA d'AGOSTINO :

1960

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, madame!

1965

Mme SERENA d'AGOSTINO :

1970

Merci pour avoir prononcé mon nom comment on le prononce. Alors, monsieur le président, la Commission, je suis une néo-Québécoise d'origine italienne qui a décidé de s'installer ici depuis 1986, attirée entre autres choses par le haut niveau de démocratie dont témoignent ces audiences, et par la qualité exceptionnelle de l'environnement ici au Québec. Aujourd'hui, la question de l'eau se situe au carrefour de ces deux thèmes et c'est pour cela que je suis venue vous présenter mon point de vue.

1975

Je suis anthropologue de formation et j'ai pu constater que dans différentes cultures, l'eau est chargée de valeurs symboliques positives qui rendent hommage au rôle primordial que cet élément joue dans l'existence des humains. L'eau est souvent associée à la vie, à la naissance, au lieu d'origine des êtres vivants, à nos racines profondes. Nous, anciens poissons sortis de l'eau, nous avons tous nagé dans le ventre de nos mères.

1980

Ce bien, que plusieurs religions obligeaient explicitement à partager, par exemple, dans la religion catholique, on avait donné à boire aux assoiffés, c'est eau souvent considérée comme sacrée est présentement l'objet de la convoitise des marchés mondiaux.

1985

Partout dans le monde, les réserves d'eau baissent et se dégradent. Les spécialistes prévoient que dans 25 ans, la moitié de l'humanité n'aura pas accès à l'eau potable. Nos voisins américains sont déjà affligés par des problèmes de pénurie extrêmement graves. On prévoit que d'ici une vingtaine d'années, la principale nappe d'eau qui alimente le Mid-West américain sera

1990

épuisée. Dans certaines régions agricoles, le sol a déjà baissé de 15 mètres suite à l'assèchement de la nappe phréatique sous-jacente.

1995

D'un point de vue économique, cette situation catastrophique représente aussi l'ouverture de nouveaux marchés prometteurs, en vue desquels les grandes compagnies internationales préparent des stratégies appropriées.

2000

Ce n'est pas une coïncidence qu'à Mirabel il y ait une usine d'embouteillage et qu'à Piedmont, il y en ait une autre et que bientôt on pourra en voir pousser comme des champignons. Des millions de bouteilles provenant du Québec pourront ainsi être acheminées vers les marchés mondiaux.

2005

À part l'aspect antiécologique de ces emballages, il y a d'autres aspects inquiétants et chargés de conséquences: ce commerce est en train de transformer l'eau en marchandise. Et tout ce qui est marchandise est protégé par des nouvelles lois conçues pour défendre les profits.

2010

Selon les accords économiques actuels, si un pays empêche une compagnie de réaliser ses profits, celle-ci a le droit de se faire dédommager. Suivant ces principes, la compagnie californienne Sun Belt Water inc. cherche à se faire rembourser 220 millions \$ par le gouvernement du Canada parce que, depuis le commencement des années 90, la Colombie-Britannique a banni toute exportation d'eau.

2015

D'autres projets vont de l'avant. La compagnie Nova Group de Sault Sainte-Marie a récemment demandé le permis de vendre jusqu'à 10 millions de litres par jour de l'eau du Lac Supérieur. Également, le Groupe McCurdy de Terre-Neuve voudrait exporter chaque année l'impressionnante quantité de 52 milliards de litres d'eau du Lake Gisborne.

2020

Tous ces projets sont extrêmement dangereux. Il suffit qu'une province commence à exporter de l'eau pour que personne ne puisse empêcher le va-et-vient des spéculateurs. La porte sera grande ouverte à tout pillage, indépendamment de la volonté des citoyens. Une fois entamée la vente d'eau pour l'exportation, si une municipalité s'opposait à la construction d'une usine de pompage d'eau sur son territoire, la compagnie pourrait se plaindre auprès du gouvernement du Québec. Rendu là, nous ne pourrions plus nous opposer à ces initiatives. Nous aurions perdu notre souveraineté.

2025

On peut arrêter ce scénario d'horreur où les grandes compagnies spéculeraient sur la soif du monde, où des plus nantis pourraient se désaltérer dans leur piscine tandis que d'autres mourraient du manque d'eau potable. Cette fois, bien que petit peuple, bien qu'on représente seulement 1/1 000 de la population de la planète, on a notre mot à dire. Sur notre territoire s'étalent lacs et rivières, une immense quantité d'eau douce potable de bonne qualité, une proportion per capita des plus hautes au monde. De plus, nos traditions démocratiques sont de

2030

longue date.

2035 C'est le moment d'entamer la discussion sur la gestion des ressources essentielles et de faire participer au débat le plus grand nombre possible de citoyens pour décider ensemble quoi faire avec cette ressource vitale, selon quels principes la gérer. C'est le moment d'envisager la création d'institutions d'envergure mondiale qui protégeront les intérêts de tous les habitants de la planète.

2040 En attendant ces nouvelles réglementations, nous conserverons la tâche de gardien de l'eau en préservant sa pureté, en exigeant la suspension immédiate de tout programme d'arrosage de phytocides sur les trajets des lignes à haute tension, à substituer par la coupe mécanique, laquelle du même coup représenterait de la création d'emplois, et en s'opposant farouchement à toute intervention dictée par des principes seulement économiques.

2045 C'est vrai qu'au nom de ces principes, ces derniers temps, on a assisté à une véritable dégringolade des services sociaux qui affectent grandement la qualité de vie des citoyens. Ça, c'est un résultat de certaines politiques qui visent comme objectif l'amélioration du quota de crédibilité du Québec auprès des institutions financières internationales plutôt que le bien-être des citoyens.

2050 À la veille d'un nouveau millénaire, nous pouvons et nous devons exiger de nos représentants une vision globale des problématiques pour qu'on arrive à des politiques provinciale et fédérale qui barrent définitivement le chemin à tout projet de spéculation sur l'eau, pour qu'on sorte au plus vite du piège tendu par les réglementations actuelles. Merci.

2055 **LE PRÉSIDENT :**

2060 Merci, madame. Juste à propos des exportations d'eau, je voudrais rappeler deux choses. L'eau embouteillée, l'eau mise en bouteille, elle est déjà sur le marché international. Comme ça fait, de notre côté, peut-être 50 ans qu'on voit de l'eau Perrier dans le marché, évidemment, l'eau québécoise aussi est vendue aux États-Unis ou dans les autres provinces. Ça, c'est déjà une réalité.

2065 Ce qui est problématique, c'est la vente d'eau en vrac ou l'exportation d'eau en vrac et ça, le gouvernement a annoncé un projet de loi pour imposer un moratoire sur l'exportation en vrac. Le moratoire est annoncé. C'est la Loi 73. Elle a été déposée, elle n'a pas encore été discutée ni votée, mais elle est au feuilleton.

Mme SERENA d'AGOSTINO :

2070 Bien, ça me rassure un peu mais je demeure inquiète parce que je vois comme une source de profit qui peut attirer soit les compagnies, ou même au niveau gouvernemental, comme pour l'énergie électrique. Alors, je me dis que ça serait intéressant de...

LE PRÉSIDENT :

2075 Tout ce qu'on peut dire, c'est que...

Mme SERENA d'AGOSTINO :

2080 Je sais que ce n'est pas des idées originales, c'est des choses qui ont...

LE PRÉSIDENT :

2085 Non, non, n'ayez pas peur. Vous n'êtes pas la seule à penser ça.

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Je le sais. Je le sais.

2090 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon que vous veniez le rappeler parce que c'est un des points qui est très discuté. Je veux vérifier avec vous une chose. Vous vous opposez évidemment à ce que l'eau devienne une marchandise, puisque l'eau est un élément vital, important, il y a toute une dimension symbolique et vous ne voulez pas que l'eau ne soit qu'une marchandise. Je comprends bien.

2095

Par ailleurs, il y a des gens - il y en a eu ce soir - qui nous ont dit que pour qu'on parvienne à faire une gestion correcte de l'eau, une gestion prudente, il est indispensable que ceux qui l'utilisent en paient, si vous voulez, des redevances ou paient des coûts, soit à l'utilisation, soit à la pollution, avec différents principes.

2100

Comment vous réagissez à cette idée, non pas de vendre de l'eau à l'extérieur, mais ramenons-le à la gestion interne, que le meilleur instrument de la gestion interne par rapport au gaspillage, à l'appétit des utilisateurs, c'est d'en faire apparaître les coûts et de les répartir aux différents utilisateurs. Comment vous réagissez à ça?

2105

Mme SERENA d'AGOSTINO :

2110 Moi, pourvu qu'on exclue mettons que ce soit des compagnies privées qui gèrent ça, comme ailleurs, mettons en France, pourvu que ce soit considéré comme un bien collectif, je pense que c'est juste parce que si, moi, je fais attention chez moi à ne pas gaspiller de l'eau et puis je sais que si on fait une statistique, on est comme les pires consommateurs d'eau, même au niveau domestique et tout ça, je pense que peut-être éventuellement, on pourrait... Moi, j'ai vécu en Italie une bonne partie de ma vie et puis on la payait l'eau au mètre cubique.

2115

LE PRÉSIDENT :

Ah! oui?

2120

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Alors on avait des compteurs et tout ça. Sauf que c'était des compagnies municipales. Alors, je ne sais pas, ils sont probablement en voie de privatisation mais ça, je trouve ça...

2125

LE PRÉSIDENT :

Vous seriez contre la privatisation.

2130

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Sûrement. Pour l'eau surtout. Mais, moi, je pense que ça serait important qu'on fasse un discours global de l'eau, au niveau planétaire. C'est ça. J'aimerais ça que ce soit nous autres à l'entamer. Je le souhaite.

2135

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez mentionné la suggestion que les arrosages soient éliminés sur les lignes de transport d'énergie mais qu'on remplace cet arrosage-là par des coupes manuelles. Est-ce que vous pensez que la même chose pourrait être faite sur les corridors de gazoduc et d'oléoduc?

2140

Mme SERENA d'AGOSTINO :

2145

Je suis moins au courant de ces corridors-là mais je pense, en général, c'est un principe qui me semble intéressant. J'avais déjà participé à une autre audience publique sur la gestion de la forêt et je disais il me semble qu'on a un problème de manque d'emplois. Si on utilise des phytocides des avions, puis tout ça, il n'y a pas de retombée vraiment pour la population. Il y a peut-être des effets qu'on ne peut pas mesurer, des taux de cancer très hauts qu'on retrouve ici, puis, bien, la coupe mécanique paraît être intéressante à plusieurs niveaux.

2150 Et je ne vois pas pourquoi dans le nord du Québec, où la qualité de l'environnement est vraiment si exceptionnelle, on devrait aller envoyer des poisons. Et puis aussi, que ça réduit la rentabilité au niveau touristique aussi, si vous voulez. À un moment donné, c'est toutes des régions qui ont un gros potentiel touristique. En oubliant le massacre des forêts, mettons.

2155 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, ce que vous venez de dire, mutatis mutandis, s'applique aux territoires de gazoduc et d'oléoduc.

2160 **Mme SERENA d'AGOSTINO :**

Probablement, sauf que je ne sais pas où sont situées. Les lignes, je les ai vues, j'en ai vu proche de chez nous, j'en ai vu dans le nord, j'en ai vu partout, là. J'ai vu qu'est-ce qu'il y a en bas des lignes et je sais que ce n'est pas fait de façon mécanique.

2165

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez parlé d'institution mondiale pour protéger les intérêts des habitants concernant l'eau.

2170

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Oui.

2175 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous avez des idées sur les institutions nationales du Québec qui devraient être mises en place pour le faire également?

2180 **Mme SERENA d'AGOSTINO :**

Je ne sais pas là. Je ne voudrais pas avoir la création d'un énième organisme. Je pense qu'il y a déjà peut-être des organismes... ça pourrait être un regroupement d'organismes déjà existants. Je ne crois pas, mettons, à la façon de régler des problèmes en créant des organismes. Je pense que ça peut être des groupes de personnes, du monde compétent.

2185

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2190 D'accord. Vous avez insisté sur les valeurs symboliques de l'eau, ce qui est assez rare dans un mémoire. Est-ce que vous croyez que ces aspects-là, advenant où il y aurait une déclaration de principe ou une charte de l'eau au Québec, est-ce que vous croyez que ces valeurs-là auraient leur place?

Mme SERENA d'AGOSTINO :

2195

Moi, je pense que c'est des valeurs qui ont été chassées un peu d'une grosse partie de notre existence et puis je pense qu'il faut qu'elles reviennent en partie, qu'on trouve la valeur des choses, que ce ne soit pas comme -- je pense que c'est juste une passe. Je veux espérer que c'est juste une passe notre affection à l'argent, puis tout ça.

2200

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Je voudrais revenir sur un point que monsieur Genest a effleuré avec vous. Parce que plusieurs nous ont recommandé - bon, je ne vous dis pas que c'est une majorité mais à certains endroits - que la production de l'eau embouteillée soit nationalisée, puisqu'elle se fait. Et que les fonds, les profits reviennent à l'État. Ça, qu'est-ce que ça vous inspire?

2205

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Moi, personnellement, j'haïis les petites bouteilles en plastique parce que j'en ai vu peut-être déjà il y a 20 ans, je voyais des tas de bouteilles en plastique sur les plages italiennes parce que le sud de l'Italie manque d'eau l'été et je les ai vues comme déchet. Et je pense que peut-être au Québec, avec les rivières puis tout ça, c'est plus facile d'avoir une bonne qualité d'eau partout. Non, je n'y crois pas vraiment. Je vois la gestion de l'eau pour l'électricité, puis je ne verrais pas un gouvernement qui vende de l'eau embouteillée. Je suis inquiète encore.

2210

2215

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Les gens ajoutent que la portion d'aide humanitaire pourrait ainsi être protégée, lorsqu'il y a une situation de crise dans un pays et que le Québec, par son abondance, pourrait aider.

2220

Mme SERENA d'AGOSTINO :

Bien, c'est une question de partage, je pense, qui doit être abordée parce que, des fois, l'aide, on a vu qu'est-ce que c'est l'aide d'un pays. Ça paie une compagnie canadienne qui va faire des affaires dans ce pays-là. On a vu les pays s'appauvrir avec la fameuse aide. On voit les dernières. La tendance est assez claire, puis les pays deviennent de plus en plus pauvres. Alors, notre aide...

2225

2230

Alors, je ne sais pas. Je pense que vraiment, il faut aborder les problèmes en voyant les choses en perspective et c'est sûrement pas moi qui peux... Moi, je suis juste comme concernée. Je me demande si vous êtes autant concernés, si vous pensez que le monde est assez renseigné sur ça et puis c'est quand ça sera discuté.

2235

LE PRÉSIDENT :

Dans votre mémoire, vous insistez sur l'expérience de la démocratie et vous dites que le fait que nous tenions audience, c'est un bon signe de cette démocratie.

2240 **Mme SERENA d'AGOSTINO :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2245

Est-ce que vous gardez toujours cette même impression?

Mme SERENA d'AGOSTINO :

2250

Bien, j'espère. Moi, je suis optimiste par choix. Je ne vois pas pourquoi être pessimiste. Mais j'aimerais ça qu'il y ait comme des retombées au niveau de l'information, que le monde soit plus renseigné sur ces choses-là, sur ces enjeux. Parce que moi, dans mon entourage, je connais pas mal de personnes qui sont pas mal au courant, puis il y en a qui sont moyennement renseignés et il y en a qui ne sont pas tellement au courant de ces enjeux-là. Puis

2255

je pense que vraiment, ça devrait être un sujet de discussion, surtout vu qu'on a comme un mot à dire là-dedans. Parce qu'on n'est pas dans le Sahara.

LE PRÉSIDENT :

2260

Vous avez vu que le groupe Tournenvert qui vous a précédée tantôt a beaucoup insisté sur la dimension éducation et formation. C'est une dimension qui est importante.

Mme SERENA d'AGOSTINO :

2265

Bien, moi, je pense que toute cette dimension-là que j'ai mentionnée, que Tournenvert aussi est avide du souci du bien collectif, puis tout ça, c'est tout des éléments de valeur que je ne suis pas sûre qui sont vraiment dans nos programmes d'école. J'ai des jeunes à l'école, puis je vois d'autres soucis. Je ne vois pas encore ça là. Peut-être à un moment donné on va le voir, mais je vois plus d'autre chose que le partage, que la solidarité. Je ne sais pas. Je sais qu'il y a

2270

des organismes qui font ce genre d'information-là, mais il y a du pain sur la planche.

LE PRÉSIDENT :

2275 Il y a du pain sur la planche. Ça marche. Alors, merci de votre contribution, madame d'Agostino.

Alors, le Comité de l'environnement du Conseil régional des Laurentides du Parti Québécois, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur!

2280 **M. JEAN BEAUDOIN :**

Bonsoir, madame et messieurs les commissaires! Je vous remercie d'être ici ce soir pour nous entendre. Vous savez, votre venue était très souhaitée. La région des Laurentides...

2285 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous vous identifier d'abord pour la constitution de l'enregistrement?

M. JEAN BEAUDOIN :

2290 Oui. Jean Beaudoin, en compagnie de monsieur Jean-Guy Pilon et de monsieur Louis Pilon.

LE PRÉSIDENT :

2295 Père et fils? Oui? Mon enquête est bonne!

M. JEAN BEAUDOIN :

2300 Alors, votre venue était très souhaitée, d'autant plus que la région des Laurentides du Parti Québécois avait déjà présenté cinq résolutions sur la question de l'eau potable sur le plancher du Conseil national du Parti, dont un certain nombre était justement en vue de mettre en place une commission itinérante sur la gestion de l'eau.

2305 Alors, nous voici donc pour vous présenter un peu l'approche que le Parti Québécois a adoptée pour vous présenter ce soir. Voici le plan de la présentation que nous aimerions vous faire: vous présenter l'origine du mémoire, les auteurs, l'optique dans lequel le document a été rédigé, en faire un peu le résumé, vous présenter l'enjeu mondial ainsi que la politique globale des eaux au Québec, ainsi que des conclusions.

2310 Par rapport aux documents que nous vous avons transmis, il y a une correction qui est justement celle de la note qui apparaît, à savoir que le document, après avoir été adopté par le Comité de l'environnement du Parti Québécois de la région des Laurentides, a aussi été adopté le 5 novembre par le Conseil régional des Laurentides du Parti.

2315

Évidemment, le document n'implique pas le gouvernement. Il implique la base militante du Parti dans la région. Vous savez sûrement toute l'importance que prend la question de la gestion de l'eau potable ici, en particulier la question de l'eau embouteillée à des fins de commercialisation, car la région des Laurentides recouvre les sous-régions de Saint-Placide, Saint-André-Est, Mirabel où on retrouve la source Naya et Piedmont. Alors, on retrouve ici même dans cette région, la très grande majorité de l'eau puisée à des fins commerciales d'exportation par rapport à ce qui est puisé dans l'ensemble du Québec.

Maintenant, concernant les auteurs du document qui vous a été remis, monsieur Jean-Guy Pilon est entomologiste, docteur en entomologie, chercheur à l'Université de Montréal ainsi qu'à Agriculture Canada et Forêt Canada. Il a été consultant auprès de l'ACDI et des Nations-Unies. Le fils, puisque vous l'avez bien identifié, est biologiste, professeur, agent de recherche à l'Université de Montréal et, en plus, il a fait des études en anthropologie économique et en andragogie. Et moi-même comme sociologue et ayant fait des études au niveau doctorat en andragogie, j'ai pu travailler dans plus de 20 pays sur les aspects sociaux du développement durable et, en plus, j'ai eu à diriger plusieurs missions internationales des Nations-Unies concernant des questions d'eau en particulier, ainsi que consultant de l'ACDI.

Alors, nous cumulons ensemble plusieurs décennies de travail sur le terrain, particulièrement en Afrique. Donc, toute la question que vous aviez posée un peu plus tôt à d'autres présentateurs sur la question de l'aide internationale, j'aimerais peut-être qu'on puisse en discuter dans la période de questions. Ce n'est pas mentionné à notre texte mais vous avez suscité notre intérêt. Alors, chacun des trois auteurs du document en présentera une partie.

Maintenant, le troisième point concernant l'optique, plutôt que de présenter un document sur, par exemple, l'ingénierie, ici, les systèmes d'adduction d'eau et de tous ces aspects-là, nous avons préféré peut-être apporter une contribution que nous espérons être originale, à savoir une vision internationale, une approche intégrée, multidisciplinaire, touchant autant les aspects sociaux que les aspects techniques du développement durable dans le domaine de l'eau, en essayant de lier la théorie et la pratique.

Et la réflexion que nous faisons tourne autour du concept du développement durable que nous voulons vous faire appliquer à la question de la gestion de l'eau au Québec.

La table des matières du rapport, peut-être pour l'assistance qui nous écoute, nous parlons d'abord, dans le document que nous vous avons soumis, des enjeux mondiaux de l'eau, autant au niveau mondial que québécois, des principaux intervenants, des politiques actuelles du Québec mais surtout pour vous parler des tendances mondiales, des différents modèles de gestion privée, de leur insuffisance, de la remise en question au plan mondial d'une espèce de désordre concernant la question de l'eau, des pénuries, des solutions actuelles pour dégager une problématique globale des eaux appliquée au Québec.

Alors, c'était un peu la présentation de la table des matières.

2360 Alors, pour nous, pour les auteurs du texte ainsi que pour ceux qui ont adopté ce document, l'écologie et l'environnement n'est pas une préoccupation sectorielle. Elle touche tous les aspects de notre vie tant individuelle que collective.

2365 Et j'ai été agréablement surpris ce matin en lisant le journal Le Devoir, de considérer à quel point la question de l'écologie et de l'environnement touche l'ensemble des domaines.

 Alors, en première page, on parle de l'effet de serre et on voit les ours polaires qui sont menacés de famine. La deuxième page est une prédiction de David Suzuki indiquant que la vague verte reviendra au Québec et en Amérique et je vous lis simplement un petit paragraphe:

2370 «Nous sommes l'air que nous respirons et nous sommes également l'eau dont notre corps est composé à 60 %, rappelle le généticien David Suzuki. L'environnement et la santé sont intimement liés et c'est pourquoi ils deviendront une préoccupation majeure dans les années à venir. Mais il ajoute: il ne faudra toutefois pas penser aux politiciens pour remettre l'idée à la mode. Alors nous comptons davantage sur vous et sur la participation du public.»

2380 En page 3 du Devoir ce matin, on parle des organismes génétiquement modifiés, et à peu près dans toutes les pages, la question de l'environnement nous apparaît comme une nécessité, une vision qui n'est plus sectorialisée ou sectorialisable et ça va être un point fondamental de notre exposé.

2385 En page A6: «Ottawa finance des projets sur les changements climatiques». Tout de suite après, la question des motoneiges dans notre région et de la pollution que ça crée. Alors, pour ainsi dire, l'environnement est devenu une préoccupation d'ensemble pour la population.

2390 Maintenant, j'aimerais peut-être faire un petit résumé de notre document et de passer la parole pour certains aspects plus pointus à mes deux coauteurs. Alors, l'eau représente aujourd'hui un enjeu stratégique puisque près d'un cinquième de la population mondiale n'y a pas accès, ce qui donne déjà lieu à des conflits entre certains pays.

2395 Le journal La Presse, depuis la rédaction de notre document, a publié en fin de semaine: «L'eau, pétrole de demain. Petite guerre en gestation autour d'un grand verre d'eau». Alors, la ressource devient de plus en plus rare et il est fort à craindre même que le monde regardera le Québec qui possède une grande portion de ce patrimoine pour nous demander comment nous gérons cette ressource vitale.

2400 L'Unesco vient de publier pour l'an 2000 un instrument d'observation intitulé en français: «Un monde nouveau». Il est rédigé par le directeur général de l'Unesco lui-même, monsieur Mayor, ainsi que par le directeur de l'Office d'analyse et de prévision de l'Unesco. Et dans le document, la question est très clairement posée: «Est-ce que nous ferons la guerre pour l'eau?»

2405 Alors, le Canada est bien doté en eau puisqu'il possède 16 % des ressources d'eau douce de la planète et la part du Québec est d'environ 16 % du total canadien. Généralement, lorsque les gens parlent d'eau, ici, on parle de l'eau au niveau de sa qualité. Est-ce que notre eau est vraiment potable?

2410 Mais nous croyons que les deux variables, quantité et qualité, sont nécessairement interreliés puisque, et comme d'autres ont pu le dire un peu auparavant, surtout la dame qui a parlé juste avant nous, les pressions sur l'eau du Québec ne se feront pas vraiment attendre très longtemps, puisque dans l'article justement de La Presse, on écrivait que même aux États-Unis, les états comme le Texas, l'Oklahoma, le Kansas et le Colorado perdent graduellement des terres, d'année en année, faute d'irrigation et ce, depuis deux décennies.

2415 Et vous savez comme moi qu'il existe un canal de dérivation des Grands Lacs sur le Mississippi et tout ce que ça implique. Alors l'eau des Grands Lacs, c'est l'eau du fleuve Saint-Laurent, c'est l'eau de la rivière des Prairies qui touchent notre région. Alors, on peut croire que cette question-là est très loin de nous mais géographiquement nous sommes très près.

2420 Toutefois, jusqu'ici, le Québec a favorisé une approche sectorielle dans sa gestion de l'eau, ce qui l'a amené à définir des priorités d'usage. Mais il en résulte que la législation actuelle est anarchique et incohérente. Elle est constituée d'additions historiques et contingentes. Et pour cette raison, elle est inadaptée à notre réalité socio-politique. Ce qui explique un peu l'importance que nous accordions à ce qu'il y ait une commission itinérante sur
2425 cette question.

2430 Et concernant justement la question de l'eau au plan mondial, on peut constater dans le monde qu'il y a plusieurs modèles privés de gestion de l'eau et certains peuvent coexister avec le modèle public. Mais tout l'arrière-plan néolibéraliste renvoie la gestion de l'eau à un paradigme relié aux lois du marché.

2435 Pour nous, auteurs du texte, et pour le Parti Québécois de la région des Laurentides, le néolibéralisme de laisser les lois du marché fonctionner à plein n'est pas la solution. Et, justement, le Premier ministre de France, Lionel Jospin, déclarait récemment au plan de l'éthique, que l'idéologie totalitaire qui définissait la dictature du prolétariat a justement été remplacée par une autre idéologie tout aussi totalitaire qu'est celle de la dictature de l'actionnariat. Et ce n'est pas parce qu'on possède des intérêts ou des capitaux dans une compagnie d'embouteillage que ceci doit devenir la règle pour l'État et pour la population.

2440 Nous croyons que l'État a un rôle à jouer et nous voulons expliquer notre perception de ce rôle. Alors, le rôle se situe précisément au coeur même du concept de développement durable que nous voulons vous présenter.

2445 Alors, le schéma que vous retrouvez dans notre document, et présenté sur acétate, présente ce concept à la jonction même du développement économique, de l'équité sociale et

de la durabilité écologique. Il s'agit d'une trilogie et un débalancement de cette approche-là constituerait un frein soit à l'un ou l'autre des trois axes qui la composent.

2450 Pour prendre un exemple assez concret tiré de notre région, prenons le cas du Mont Tremblant. Il y a eu de vastes investissements économiques mais ceux-ci ne peuvent rien produire si on ne respecte pas la montagne, si on ne respecte pas l'environnement et si on ne tient pas compte de la durabilité écologique du potentiel de la région. Et si le potentiel devient à être dilapidé, ce n'est pas sûr qu'on reverrait le président Clinton venir se balader sur nos terrains de golf.

2455 Alors, l'économique n'est pas en opposition à l'écologie. Bien au contraire, les deux doivent s'interrelier et aussi dans l'optique d'une équité sociale. Et on le voit très bien dans la religion du Mont Tremblant: les retombées, les dividendes économiques et la durabilité écologique doivent être associés avec un accès au site pour la population mais aussi pour des retombées pour l'ensemble des municipalités de la région. Et là-dessus, il y a un consensus pour que le profit qui découle soit bénéfique, non pas à un petit groupe mais à un ensemble régional.

2465 Maintenant, le concept de développement durable que nous vous présentons n'est pas nouveau. Déjà, en 72, la Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau concluait que le Québec avait besoin d'une approche dite de ressource collective. Mais pour que le développement durable puisse s'inscrire dans notre approche gouvernementale, dans notre approche collective, nous avons besoin d'un réel ministère de l'Aménagement et de l'Environnement. Seul un ministère de l'Environnement -- je veux dire qu'à lui seul, nous ne pouvons espérer qu'une approche très sectorielle, alors que nous avons besoin, comme la plupart des pays d'Europe l'ont entrepris, d'avoir un ministère de l'Aménagement et de l'Environnement. Tel est l'outil fondamental pour que le développement durable soit une priorité gouvernementale.

2475 Concernant les eaux souterraines en elles-mêmes, nous sommes, ici, face à un enjeu très sensible dans notre région. On a pu le voir à Saint-Placide et on a pu le voir dans d'autres régions. Alors, une véritable politique globale des eaux au Québec doit inclure la gestion publique et démocratique des eaux souterraines et des eaux de surface pour éviter que l'eau ne devienne un moyen d'échange ou de chantage.

2480 L'assujettissement de la commercialisation et de l'exploitation de l'eau au contrôle du gouvernement devrait protéger cette ressource collective. Il permettrait aussi que grâce à des redevances, les profits découlant de ces activités profitent à la collectivité québécoise.

2485 J'aimerais maintenant céder le micro à mon collègue, monsieur Pilon, père.

LE PRÉSIDENT :

2490 Je voudrais juste, sans trop vous presser, je voudrais vous presser un peu, par ailleurs, si vous voulez qu'on puisse vous poser des questions. De toute manière, nous avons lu votre mémoire. Peut-être rappeler de manière assez radicale, assez ramassée peut-être les principales recommandations et on pourra ensuite en discuter.

M. JEAN-GUY PILON :

2495 Oui. Moi, je vais parler surtout, disons, de l'eau en tant que telle. Disons qu'environ 80 % de la consommation humaine au Québec provient des eaux de surface et 20 % des eaux souterraines. Maintenant, dans ce 80 % des eaux, le fleuve en assume 45 %, ce qui est assez important, et les lacs et les rivières, 35 %.

2500 Alors, notre situation peut nous apparaître rose parce qu'on a 16 % du 16 % canadien et qui est 16 % mondiale. Mais, en fait, la situation canadienne et québécoise n'est peut-être pas si reluisante que ça. Un, on peut voir poindre à l'horizon des conflits potentiels avec nos voisins du Sud, ça a été déjà mentionné. Le centre des États-Unis a de plus en plus soif et on parle de plus en plus d'aller chercher l'eau des Grands Lacs. Dans un tel cas, on parle d'une baisse de niveau du fleuve d'environ 1 mètre.

2510 Deux, les changements climatiques sont déjà responsables d'une baisse inquiétante au niveau de l'eau de notre fleuve et on prédit pour ce seul facteur une baisse du niveau d'environ 25 %, soit plus ou moins 1 mètre et une hausse de la mer de 15 à 95 centimètres pour le prochain quart de siècle.

2515 Alors, si vous vous rappelez, par exemple, l'étiage de 1964 dans le fleuve, qui avait causé tant de difficultés, non seulement à la navigation mais aussi aux municipalités pour s'alimenter en eau, et bien, lorsqu'on pense que le fleuve comble 45 % des besoins en eau de consommation, on peut rester songeurs face à l'avenir.

2520 Verra-t-on notre fleuve couler à peine un filet? Moi, personnellement, j'ai vu le fleuve Niger au Niger, à Niamey, cesser de couler. Alors, il y a de quoi s'inquiéter puisque le phénomène ne relève pas de la pure fantaisie.

2525 Trois, le creusage de plus en plus profond du chenal pour amener la navigation jusqu'aux Grands Lacs agit aussi exactement comme les ruisseaux d'irrigation des terres agricoles, avec pour conséquence l'assèchement des milieux humides. Quand j'entends dire, par exemple, que l'Unesco pense à certains de nos milieux aquatiques de notre fleuve comme patrimoine écologique mondial, qu'ils pourraient nommer, bien, tant par sa faune et sa flore, bien, je me dis que l'impact d'une telle dégradation serait épouvantable. Alors, disons que dans l'avenir, quand on parle entre autres d'exportation de l'eau de surface et de l'eau du fleuve, il faudrait y penser. Il faut regarder l'avenir.

2530 Maintenant, il y a une chose de consolante. C'est que les gens, d'après une enquête du journal Les Affaires du 30 octobre, c'est que le citoyen maintenant québécois considère l'eau

2535 comme une richesse nationale. Comme une richesse collective. Ce qui n'était pas le cas au temps de la Commission sur l'eau du juge Roland Legendre. Alors c'est déjà une grosse amélioration.

2540 Enfin dans les tendances mondiales, c'est vrai, on a parlé de quelques modèles: le modèle français, le modèle chilien, le modèle anglais et, bon, en tout cas, il y en a un quatrième que j'oublie. Le modèle anglais, bien, il avait été vanté par nos hommes d'affaires, mais il est encore plus pourri que le système du rail anglais où une feuille sur une rail cause un accident.

2545 C'est un fait que l'ultralibéralisme avec son hyperproductivité responsable de la destruction systématique des milieux naturels, qu'on pense, par exemple, à la déforestation massive en Amérique Latine ou en Indonésie et les grands feux de forêt qui ont survécu ensuite pour libérer les forêts pour faire des terres agricoles.

2550 Alors, force est de constater que l'évolution rapide des mentalités face aux catastrophes environnementales engendrées par un tel système, ça cause une évolution des mentalités.

2555 Alors, un, par exemple, des grands penseurs d'aujourd'hui, monsieur Petrella, qui n'est pas n'importe qui, avance l'idée que si dans une quinzaine d'années aucune action concertée ne donne à l'eau un cadre mondial efficace de régulation politique, économique, juridique et sociologique, sa maîtrise va provoquer des conflits territoriaux.

2560 Alors, pour des auteurs aussi comme Mayor, et Bouguerra, il faut considérer l'eau maintenant non pas comme une marchandise mais plutôt comme un trésor naturel faisant partie de l'héritage commun de l'humanité. Et rappelons-nous, je vais paraphraser Victor Hugo: «Et l'oeil de Dieu regarda Caïn», bien, éventuellement, ça sera peut-être: l'oeil international qui regardera ce qu'on fait avec notre eau.

LE PRÉSIDENT :

C'est: «L'oeil était dans la tombe et regarda Caïn.»

2565

M. JEAN-GUY PILON :

Oui, monsieur. Alors, je cède la parole pour la suite.

2570

LE PRÉSIDENT :

Alors, en sprint, pouvez-vous nous dire rapidement?

M. LOUIS PILON :

2575

Oui, monsieur le président. Alors, plutôt que de parler de généralités, ce sera donc des conclusions. L'eau est une richesse naturelle. Il s'agit d'une ressource précieuse et elle fait partie de l'héritage de chaque Québécois et Québécoise en tant que citoyens.

2580

Je désire ici m'excuser auprès des professeurs de français et de grammaire: Québécois et Québécoise étant ici utilisés comme substantif et non comme adjectif, c'est la lettre majuscule qui...

LE PRÉSIDENT :

2585

Il devrait y avoir une majuscule, oui.

M. LOUIS PILON :

2590

Exactement. Donc, à notre avis, les quelques principes qui sont résumés sur cette page devraient constituer ce qu'on peut appeler l'essentiel d'une matrice, à la fois structurelle et structurante, devant mener à une véritable politique nationale globale et intégrée de l'eau en particulier au Québec.

2595

Tout d'abord, la reconnaissance de l'eau comme un bien commun, une richesse naturelle commune. En deuxième lieu, considérer le bassin hydrographique ou le bassin versant - il en a souvent été fait mention dans les présentations qui nous ont précédés - donc considérer le bassin hydrographique d'un cours d'eau comme l'unité naturelle la plus appropriée pour définir les paramètres de la gestion de l'eau.

2600

Utiliser le bassin hydrographique présente, entre autres, le grand avantage d'éviter certains effets «pervers» inhérents à certains découpages administratifs tout à fait arbitraires.

2605

En C, donc, penser la gestion de l'eau en termes d'interdépendance entre les différents usagers. C'est une façon très diplomate d'affirmer que l'État doit conserver son rôle, entre

autres son rôle de législateur, afin d'arbitrer des inévitables conflits qui surgissent entre différents acteurs, en raison des usages concurrents de la ressource.

2610 En D, ensuite, assurer la propriété publique des infrastructures reliées à l'eau et, ici, plus précisément, reliées au traitement et à la distribution de l'eau potable.

2615 Le point E, promouvoir la gestion des infrastructures toujours de traitement et de distribution de l'eau potable par les villes. Étant donné qu'il existe déjà une expertise reconnue à ce chapitre-là, expertise qui se trouve présentement au niveau des gouvernements municipaux.

Le point F, préserver la santé des écosystèmes ou le rétablissement donc de la santé de ces écosystèmes-là dans certains cas.

2620 En G, donc, exiger la cohérence des lois et de la réglementation et ceci, c'est afin de corriger les nombreux problèmes qui découlent de l'actuel état d'éparpillement, à la fois juridique et législatif, en ce qui a trait aux responsabilités liées aux différents usages de la ressource eau.

2625 Et, enfin, il en a été fait mention il y a quelques instants, instituer un véritable ministère de l'Aménagement et de l'Environnement, qui aurait pour mandat fondamental de veiller à l'atteinte d'un développement durable.

LE PRÉSIDENT :

2630 Merci, messieurs. Vous avez un mémoire tout à fait substantiel et vous semblez, en plus, être des gens qui sont des experts dans leur domaine.

2635 Rappelez-moi pourquoi et quelle est la distinction que vous faites quand vous parlez d'instituer un ministère de l'Aménagement et de l'Environnement. Rappelons-nous, la Commission Legendre avait recommandé un ministère de l'Eau. C'était avant la création, évidemment, du ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement essaie d'intégrer eau-air-sol dans une dynamique.

2640 Vous suggérez deux choses, puisque vous suggérez au début un gestionnaire véritable de l'eau comme une Société québécoise des eaux et, ensuite, vous demandez un ministère de l'Aménagement et de l'Environnement. Comment ces deux propositions-là s'articulent-elles l'une sur l'autre? Et qu'est-ce que vous entendez par ministère de l'Aménagement et de l'Environnement?

M. JEAN-GUY PILON :

2645

Le ministère de l'Aménagement et de l'Environnement, en fait, c'est une conception qui est européenne. Alors, ce qu'on propose dans le fond, c'est un petit peu comme une plomberie. Le gouvernement verra. Mais un ministère comme ça pourrait donner comme mandat à une Société des eaux, ou appelez-la comme vous voulez, de voir à gérer la gestion au niveau

2650 supérieur, laissant ensuite aux agences de bassin sur le terrain même de voir comment la gestion peut s'opérer entre les différents intervenants: que ça soit la faune, la foresterie, l'agriculture, l'industrie, etc.

2655

Actuellement, c'est trop éparpillé actuellement. Il faudrait essayer de centraliser tous ces pouvoirs-là à un endroit. Par exemple, le ministère des Transports s'occupe aussi un peu des rivières. Là, par exemple, le ministre Chevrette vient de dire qu'il n'y aura pas un cours d'eau qui va donner une minicentrale tant qu'il ne sera pas prouvé que les poissons ne sont pas affectés. J'ai vu ça, un entrefilet. Je ne sais pas jusqu'à quel point c'est vrai.

2660

Le ministère des Forêts a un rôle à jouer aussi, qui pourrait être consulté parce que tout de même, une forêt le long d'un cours d'eau, si c'est bien aménagé, d'abord, ça permet à l'eau de filtrer, c'est un bassin, c'est un réservoir. Si on fait un aménagement, par exemple, qui est sensible, à ce moment-là on réduit l'acidité de l'eau, si on met des résidus et puis on pousse les feuillus un petit peu plus loin. Il y a toutes sortes de choses qui peuvent être faites. Mais ça, ça

2665 ne sera pas fait, disons, si le ministère des Forêts est tout seul à opérer. Si le ministère de l'Agriculture est seul à opérer. Puis chacun touche à l'eau quand même un petit peu.

2670

Alors, on aimerait mieux voir un ministère de l'Aménagement et de l'Environnement, et que celui-là, par exemple, s'il a besoin d'expertise, il peut prendre un ingénieur forestier du ministère des Forêts, il peut prendre un spécialiste en agriculture.

LE PRÉSIDENT :

2675

Donc, vous faites du ministère de l'Aménagement et de l'Environnement, une espèce de ministère horizontal de concertation de l'ensemble des autres ministères.

M. JEAN-GUY PILON :

2680

Oui. Ça serait un supraministère, dans le fond.

LE PRÉSIDENT :

Un supraministère.

2685 **M. JEAN-GUY PILON :**

D'ailleurs, le juge Rolland disait: «Au-dessus des ministres.»

2690 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Et, en plus, après ça, pour l'opération, vous voyez la Société québécoise des eaux.

2695 **M. JEAN-GUY PILON :**

Oui. Ils pourraient recevoir le mandat de ce ministère-là.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2700 À ce moment-là, je vais encore passer pour une radoteuse parce que j'ai posé cette question un peu partout, à ceux qui proposaient ce type de société d'État, comment voyez-vous, je dirais, la lutte de pouvoir entre deux sociétés d'État qui s'occupent de l'eau, l'une chargée de la protection de la ressource, celle que vous proposez, et l'autre qui, elle, a une vocation d'utilisation de l'eau à des fins économiques?

2705 **LE PRÉSIDENT :**

Pour la nommer, Hydro-Québec.

2710 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Hydro-Québec, oui. Si c'est deux sociétés d'État.

2715 **M. JEAN-GUY PILON :**

Oui. Mais Hydro-Québec va participer d'abord au niveau des bassins. S'il n'est pas présent dans une rivière, il n'a rien à dire là. Ça, c'est certain. Où il est présent, il va être un des intervenants et sa façon de gérer l'eau pour produire de l'électricité va être aussi quand même sujette aux contingents de foresterie, du tourisme, de la faune, de la flore. On ne peut pas tout détruire, non plus. De ce point de vue-là. Puis, là, tu peux rajouter des choses.

2720 **M. JEAN BEAUDOIN :**

2725 Nous ne sommes pas, nous n'avons pas été, je dirais, très en profondeur au niveau des scénarios sur des modèles d'articulation entre les différentes instances opérationnelles de l'État à tous les niveaux. Le principe fondamental que nous voulons déposer, c'est que nous croyons que le Québec a besoin d'un ministre, d'un ministère qui puisse être reconnu comme

2730 une conscience verte de l'État et pouvoir influencer un certain nombre de prises de décision dans des secteurs qui, auparavant, étaient sectorialisés mais qui, de plus en plus, à la demande même de la population, doivent passer par un certain filtre par rapport au développement durable. Et là, je prends la question des forêts, entre autres, et possiblement Hydro-Québec aussi.

2735 Et sûrement que le Bureau, le BAPE, en conséquence, devrait peut-être avoir un mandat encore plus élargi, plus fort.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2740 Mais, à votre avis, est-ce que la protection de la ressource doit avoir priorité? Est-ce qu'une société d'État, à ce moment-là, à vos yeux, la première, celle que vous recommandez, devrait être d'avoir une certaine supériorité ou enfin une priorité sur l'autre?

M. JEAN BEAUDOIN :

2745 Je crois que le schéma du développement durable répond possiblement à votre question. Si nous sommes à l'intérieur d'une société d'État qui n'a qu'une vocation d'ordre économique, elle devra s'articuler avec l'équité sociale et la durabilité écologique.

M. JEAN-GUY PILON :

2750 C'est essentiel.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2755 Dans vos propos, vous avez fait référence largement aux dimensions écologique, économique et sociale, un petit peu aussi aux dimensions culturelles. Mais donnez-nous donc vos commentaires sur les dimensions politiquement politiques, c'est-à-dire les enjeux politiques, les jeux de pouvoir, les responsabilités entre les différents niveaux politiques, le rôle des programmes de partis, les interactions entre les niveaux international, fédéral, canadien, 2760 provincial, MRC, municipalité, région. Autrement dit, les aspects non pas géopolitiques mais politico-politiques. Puisque vous êtes un parti politique, c'est l'occasion unique pour nous de vous poser cette question-là et de la couvrir dans notre examen.

M. JEAN BEAUDOIN :

2765 En termes politico-politiques, on arrive au coeur de la question, à savoir le rôle de l'État par rapport au privé. Et j'aimerais peut-être l'appliquer sur une des considérations qui nous touchent dans la région, ne parlant pas au nom du Parti Québécois mais plutôt de l'organisation du Parti dans la région, nous avons défini une vision d'abord régionale que nous allons faire 2770 sûrement remonter, soit via votre organisation ou via le Parti lui-même.

2775 Concernant le rôle de l'État sur l'un des aspects qui nous touchent le plus, à savoir la commercialisation de l'eau, de l'eau souterraine, notre position n'est pas à l'effet que l'État voie à tout mais que l'État assure un rôle de contrôle, un rôle normatif, un rôle de suivi qui puisse être déterminant pour faire l'encadrement des actions du secteur privé.

2780 Toutefois, il est bien entendu que le secteur privé doit reconnaître que l'eau est un bien collectif, qu'il ne peut pas se mettre à vendre un litre d'eau deux fois plus cher qu'un litre de pétrole et ce, sans transformation, et que, étant moi-même natif de Lachute, quand je passais à Saint-Damas justement, nous prenions l'eau qui était une source de santé recommandée par tous les médecins et que maintenant la source est inaccessible à la population.

2785 Nous croyons effectivement que les firmes implantées ici et qui puisent de l'eau doivent absolument laisser à la population des redevances et laisser l'État pouvoir jouer un rôle fondamental en termes de contrôle et concernant tous les aspects normatifs.

2790 Je crois que c'est le plus loin que nous on peut aller dans notre prise de position au niveau politico-politique et on espère que le BAPE pourra, à la lumière d'autres présentations qui touchent les mêmes thèmes, prendre en considération que le néolibéralisme à l'état pur ne peut pas protéger les citoyens, surtout pas dans les questions d'eau.

LE PRÉSIDENT :

2795 Messieurs, on devra arrêter là puisqu'on a un autre mémoire à entendre. Je voudrais vous faire deux remarques. La première, c'est que vous êtes un des groupes qui a le plus utilisé le rapport Legendre. J'imagine qu'il y a eu des souvenirs de jeunesse là-dedans, alors c'est correct.

2800 Deuxièmement, quand on va voir votre bibliographie à la fin, c'est extraordinaire parce qu'il n'y a rien qui est pris de ce qui a été déposé dans l'audience. Toutes vos sources sont parallèles à l'audience, soit par des articles de journaux, soit par des auteurs internationaux, etc. C'est fort bien fait mais c'est assez étonnant que toute la documentation qui a servi de soutien à l'audience, vous n'y avez pas touché ou vous n'avez pas voulu y toucher. Mais au plan de la méthode, c'est intéressant.

2805 **M. JEAN BEAUDOIN :**

2810 Au plan de la méthode, on voulait aussi vous faire part un peu de notre vision des choses, suite à des décennies de travail sur le terrain, particulièrement en Afrique. À la question que vous posiez, à savoir est-ce que en termes de solidarité, le Québec ne devrait pas transférer de l'eau là-bas directement?

2815 Nous, sans aller voir dans les documents qui ont pu être déposés ailleurs, pour avoir vécu au Saël, je vous jure qu'à Ouagadougou ou à «Borkinafasso» quand il y a des averses de pluie, elles sont excessivement fortes. Le problème, ce n'est pas qu'ils n'ont pas d'eau, c'est

qu'ils n'ont pas les systèmes pour en faire la rétention. Et on parlerait davantage en termes de solidarité d'un transfert d'expertise pour pouvoir conserver leur propre ressource.

2820 Concernant l'eau en vrac, au plan technique, c'est tout à fait impossible. Les pays les plus nécessaires sont à l'intérieur des terres. Deux heures après que le bateau serait arrivé en rade, l'eau serait déjà polluée simplement dans les circuits pour l'amener au bord puis pour la transporter. Pour nous, pour ce qu'on a vu sur le terrain, ça n'a aucun sens, cette perspective-là.

2825 Il y a toutefois un aspect de transfert d'eau tel quel qui pourrait être très utilisé, c'est en cas de désastre naturel pour couvrir, par exemple, le secteur de l'Amérique, il y a un tremblement de terre en Amérique latine, d'avoir des sachets d'eau entreposés sur un des hangars à Mirabel, etc., là ça aurait un certain sens.

2830 **LE PRÉSIDENT :**

 Votre collègue veut ajouter.

2835 **M. JEAN-GUY PILON :**

 Oui, bien, justement, au Saël, il parlait des causes mais il y a aussi la déforestation. Même au Saël. Et madame qui est italienne, elle va être intéressée de savoir que l'Italie justement a un programme de forestation pour essayer de remettre... parce que les Africains brûlent le bois pour la cuisine et des choses comme ça et c'est disparu. Alors, avec une reforestation, d'abord, si je me souviens de mes cours à Yale, une forêt permet 13 % de plus de précipitations au départ. Ensuite, bien, ça garderait l'eau dans le sol, puis ça commencerait à faire des petits réservoirs. Là, c'est impossible parce que tout a été coupé ou pratiquement.

2840 Alors, il y a toutes sortes de choses quand on parle évidemment de l'écologie.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

 Donc, l'exportation d'eau, à vos yeux, c'est une solution simpliste, qui n'a pas beaucoup de cohérence. Il faut s'en aller vers d'autres démarches.

2850

M. JEAN-GUY PILON :

2855 D'ailleurs, je pense que tout simplement des usines pour enlever le sel de l'eau de mer, par exemple dans les pays le long de la côte, pourraient aider à solutionner au moins le problème de certains pays qui sont connexes.

LE PRÉSIDENT :

2860 On arrête là. Merci.

M. JEAN-GUY PILON :

On vous remercie beaucoup.

2865 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est le moment du lac Ouimet, madame.

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

2870 Monsieur Beauchamp, madame Gallichan, monsieur Genest, je serai brève. Je me présente. Huguette Larose-Curtis pour l'Association pour la protection de l'environnement du lac Ouimet.

2875 Le lac Ouimet est situé en plein coeur du plus grand développement touristique de l'Amérique du Nord, là où les projets se développent à une vitesse exponentielle.

2880 Je vous ai dressé, en fait, un portrait basé sur différentes études de notre lac, qui disaient qu'il faudrait freiner tout développement, en fait, dans le bassin versant de notre lac. Or, depuis, les projets n'ont cessé de champignonner partout autour du lac. Il y a présentement quatre projets de développement résidentiel, un quatrième projet de golf à 120 mètres du lac, qui est en suspens après un refus d'un changement de zonage.

2885 Un autre permis d'autorisation a été émis en 97 pour le golf Le Diable, sans égard à l'impact sur notre lac. Justement le golf où monsieur Clinton est allé se balader dernièrement. En effet, les 14e et 15e parcours de ce golf ont causé de sérieux problèmes au lac: apport d'eau ferrugineuse et riche en manganèse et le problème n'est que partiellement résolu. Alors, il faudrait évaluer l'impact des pesticides et des fertilisants. Et on se demande aussi quand s'arrête le développement dans le bassin d'un lac ou d'une rivière?

2890 Alors, l'eau de notre lac est utilisée comme eau potable par les résidants et par les centres de villégiature, aussi pour l'irrigation des golfs, l'enneigement artificiel d'un centre de ski. Aucun débit n'a été quantifié pour ces usages. Et, en fait, l'eau est aussi utilisée, bien sûr,

2895

pour les activités nautiques non motorisées, sauf pour les hydravions commerciaux qui utilisent notre lac comme hydroaérodrome.

2900

Alors, depuis 93, notre lac fait l'objet d'une réglementation qui interdit les bateaux à moteur à essence. Cette interdiction, bien sûr, a pour but de réduire la pollution de l'eau, d'augmenter la sécurité et d'améliorer la qualité de vie en réduisant le bruit. Cette décision faisait l'unanimité autour du lac. Parce que la pratique, en fait, de ski nautique sur un si petit lac, 1.44 kilomètre carré de superficie et de .68 kilomètre de largeur et parsemé de quatre îles était devenue dangereuse et conflictuelle avec les autres usagers d'activités nautiques: hydravions commerciaux, baigneurs, voiliers, planche à voile, pédalos, canots, kayaks, pêcheurs.

2905

En fait, c'est un problème de conciliation des usages. Avant 93, on avait un service de vol pour voyage de chasse et de pêche desservi par Air Gray Rocks. Mais depuis, ce service a été remplacé par un autre et c'est un service d'hydravion taxi qui utilise notre lac comme si c'était un hydroaérodrome au détriment de la qualité de vie des résidents et des villégiateurs, de la sécurité des usagers du lac et de l'environnement.

2910

C'est un va-et-vient continu de ces aéronefs bruyants et polluants en bordure des rives et à l'embouchure de l'affluent principal du lac qui est une zone peu profonde, remplie de sédiments et de myriophylle, en plus d'être une zone de frayère et d'habitat pour les éperlans et les maskinongés. Il ne faut pas oublier non plus qu'on est en bordure d'un parc provincial et qu'il y a des ravages de chevreuil autour du lac.

2915

Donc, un impact environnemental est certain. Mais comment peut-il être évalué? Si une projection de 7 millions de touristes est prévue par Intrawest annuellement, d'ici l'an 2010, quel pourrait être l'impact de ces vols sur notre lac et sur la santé des riverains et des utilisateurs du lac?

2920

Il est inconcevable qu'une telle activité de circulation à haute vitesse se pratique sur un si petit lac à proximité de personnes et de rives. Un usager ne devrait pas avoir le droit de s'accaparer d'un plan d'eau au détriment des autres usagers et de l'environnement. Une étude de bruit effectuée en 97 par Transports Canada et déposée à la municipalité en mars 98 démontre que le bruit occasionné par le décollage des hydravions dépasse de beaucoup le seuil de confort acceptable sur les normes internationalement reconnues.

2925

Alors, cette étude confirme scientifiquement la diminution de la qualité de vie des riverains. Ce conflit d'usages devrait continuer jusqu'en l'an 2008 si le ministère de l'Environnement et de la Faune n'intervient pas parce que l'emplacement où sont situés les hydravions, c'est justement eux qui possèdent le terrain. Alors, on demande l'intervention du Ministère justement qui stipule que toute personne a droit à la qualité de vie et de son environnement.

2930

2935

En plus, le décret de 96 disait aussi par le ministère de l'Environnement et de la Faune concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables qu'ils avaient

pour objectif de maintenir et d'améliorer la qualité des lacs et des cours d'eau en accordant une protection minimale adéquate aux rives, au littoral et aux plaines inondables.

2940

Donc, le ministère de l'Environnement a un pouvoir pour intervenir et ils ont aussi des pouvoirs d'ordonnance. Et on apprécierait beaucoup qu'ils interviennent dans ce dossier. Donc, on est incapable en ce moment d'évaluer les impacts cumulatifs sur nos plans d'eau et on aimerait que le ministère de l'Environnement se penche sur ce problème.

2945

Aussi, on apprécierait beaucoup que le ministère du Tourisme offre des activités basées sur l'éco-tourisme, qui se fondent sur le respect de l'environnement et des riverains, et favorisent un contact direct avec la nature et la culture locale plutôt que de faire venir des milliers de touristes de la France et du Japon pour venir faire des tours d'hydravion au lac Ouimet.

2950

Nous demandons aussi un transfert de pouvoir du fédéral au provincial en ce qui concerne l'utilisation des hydravions commerciaux sur les plans d'eau du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2955

D'abord, merci. Je vous écoutais et je pensais à certaines réactions qu'il y a eu dans l'Ouest du Canada suite à l'implantation d'un certain nombre d'établissements touristiques dans les Rocheuses et il a fini par naître une commission qui a entendu les gens et qui a essayé de proposer des formes d'aménagement.

2960

Il me semble évident que vous êtes en train de nous faire la preuve - la démonstration, en tout cas - de pressions extraordinairement lourdes sur un tout petit lac.

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

2965

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2970

Un lac de 1.4 kilomètre. M'avez-vous bien dit qu'il sert d'alimentation en eau potable?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

2975

C'est un réservoir d'eau potable, en effet, oui.

LE PRÉSIDENT :

Pour vous?

2980 **Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :**

Nous, on a un puits mais, en fait, la nappe phréatique...

LE PRÉSIDENT :

2985

Non, non, mais pour votre groupe, pour les gens autour du lac ou pour une autre municipalité?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

2990

Non, en fait, pas pour une autre municipalité, mais pour les centres de villégiature autour du lac et pour les résidants.

LE PRÉSIDENT :

2995

Est-ce que vous faites analyser votre eau de temps en temps? Est-ce que les gens font analyser l'eau du lac?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3000

Bien, c'est-à-dire qu'il y a une étude, il y a un suivi mais les paramètres qui sont mesurés sont des paramètres traditionnels. Alors, on ne cherche pas vraiment des pesticides et fertilisants ou, en fait, des traces d'hydrocarbure ou des traces de... enfin, des impacts qui pourraient être laissés par... qui pourrait mesurer l'impact des hydravions sur notre lac.

3005

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'une des recommandations qu'on a vu souvent apparaître devant cette Commission, c'est de s'assurer qu'un lac qui sert de réservoir d'eau potable reçoive une protection maximale. Ça, c'est une recommandation que beaucoup de gens nous ont faite un peu partout. Et pensez au premier mémoire de ce soir, dans lequel il y a un ordre de priorité et en disant: l'alimentation en eau potable, c'est le premier critère et c'est donc la première contrainte. Alors, probablement qu'une résolution dans ce sens-là serait de nature à vous aider un peu dans l'effort de protection que vous faites.

3015

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

Malheureusement, ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui va le faire. Il faudrait que ce soit, en fait, les résidants qui assument les frais de cette étude-là.

3020

LE PRÉSIDENT :

Pour ce qui est de l'étude, oui. Pour l'instant.

3025

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Le ministère de l'Environnement, vous dites, est propriétaire du terrain loué à la compagnie aérienne?

3030

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

Effectivement, c'est le bailleur avec qui, en fait, l'exploitant a signé un contrat jusqu'à l'an 2008. Donc, le problème devrait continuer.

3035

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et ce terrain-là appartient au Ministère à quel titre, pour quelles fins? Appartenait au Ministère pour quelles fins?

3040

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

En fait, c'est le Service des gestions hydriques.

3045

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Est-ce qu'il y a un barrage? Est-ce qu'il y a un ouvrage?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3050

Non. C'est simplement un quai en bordure d'un terrain qui appartient au ministère des Transports Québec.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3055

Transports Québec, vous dites, et non pas ministère de l'Environnement et de la Faune?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3060 C'est-à-dire que le quai appartient au ministère de l'Environnement mais, en fait, à côté, c'est un terrain remblayé qui, semble-t-il, appartient au ministère de Transports Québec ou qui pourrait être un «no man's land».

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3065 D'accord.

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3070 C'est du remblayage.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3075 Et la juridiction du transport aérien, c'est Transports Canada qui en est responsable?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

Oui, exactement, oui.

3080 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous avez fait des représentations auprès de...

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3085 Absolument. Depuis six ans. En fait, eux exigent qu'on établisse une entente avec l'exploitant mais l'exploitant ne veut pas limiter ses vols. Alors, c'est une guerre continuelle.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

3090 Alors, vous seriez même prêts à accepter la présence d'hydravions mais en quantité limitée, si je comprends bien?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3095 C'est une question difficile à répondre avec ce qui se passe actuellement sur le lac, parce que c'est une véritable guerre. Même, on est menacé de représailles si on pratique, en fait, une activité nautique et on se trouve sur leur trajectoire. On nous menace de mise en demeure.

3100 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Parce qu'il y a un couloir réservé aux amerrissages, quoi?

3105 **Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :**

Ce n'est pas vraiment déterminé. Mais eux disent qu'on ne doit pas aller sur leur trajectoire.

3110 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et Transports Canada vous ont confirmé ce droit-là?

3115 **Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :**

Non, pas vraiment. Ils n'interviennent pas. Ils n'interviennent plus dans le dossier. Ils veulent simplement qu'on s'entende avec l'exploitant. On n'arrive pas à une entente.

3120 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, quand on n'arrive pas à une entente, normalement c'est au chargé de la juridiction d'arbitrer. Donc, vous pouvez requérir la protection de Transports Canada.

3125 **Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :**

On attend toujours une réponse d'eux mais ils n'interviennent pas. Toutes les plaintes qui sont faites sont laissées sans réponse.

3130 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci.

3135 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Je voudrais un renseignement parce que monsieur Ruelland du Conseil régional de l'environnement a abordé cela aussi. L'enneigement artificiel, vous mentionnez qu'il n'y a pas moyen -- en tout cas, pour le moment, aucun débit n'a été quantifié pour ces usages. Là, vous ajoutez l'irrigation des golfs. Mais avez-vous un ordre de grandeur à nous donner parce que, bon, je sais bien qu'il y a des machines à neige, mais je ne pouvais pas m'imaginer que ça prend une grande quantité d'eau et j'aimerais être renseignée.

3140 **Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :**

3145 Les débits ne sont pas quantifiés. On utilise l'eau... en fait, le centre de ski est en bordure du lac. Alors, ce n'est pas très difficile mais on n'a aucune idée de la quantité d'eau qui est utilisée.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3150 Et puis ça avant que les premières neiges arrivent, pour en faire, eux, pour en produire, ils viennent puiser dans l'eau.

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3155 Oui, absolument, capter l'eau du lac.

LE PRÉSIDENT :

3160 Avez-vous demandé au ministère de l'Environnement les informations sur la quantité d'eau utilisée pour la production de neige artificielle?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3165 Non, pas vraiment. On s'est jamais penché sur le problème.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3170 Et vous n'avez pas d'idée, parce que l'expérience aurait été tentée ailleurs, de faire ces vérifications-là? Vous n'avez pas eu d'information à l'effet que, habituellement pour tel type de pente et tel type de production de neige -- jamais, à votre connaissance, il y a eu ces chiffres-là, ces données-là?

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3175 Non, non, absolument pas.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3180 Merci.

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3185 Merci de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

3190 Madame, vous écouter, c'est la moindre des choses là-dessus mais c'est de trouver.
Vous n'êtes pas les seuls à des situations analogues. On en a entendu un certain nombre.
Donc, les gens nous demandent, dans nos recommandations, de tenir compte des petits lacs.
Il y en a eu beaucoup, beaucoup de mémoires dans le sens d'insister sur des mesures de
protection de lac.

3195 Dans le cas de votre dossier, évidemment, nous autres, on ne peut pas intervenir sur
votre dossier mais j'aurais tendance, moi, à vous inciter à continuer vos interventions et,
comme disait mon collègue tantôt, d'harceler les responsables des différentes juridictions
sectorielles pour obtenir quelques réponses.

Mme HUGUETTE LAROSE-CURTIS :

3200 On y compte bien. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

3205 Merci, madame.

Alors, la procédure prévoit qu'il y ait un droit de rectification. Est-ce qu'il y a eu des
erreurs de faits, qui ont été dites ce soir et que vous voulez corriger?

3210 Merci beaucoup. On se retrouve demain après-midi 14 h. J'espère que certains d'entre
vous pourront y être. C'est un rendez-vous. Merci bien et bon retour chez vous.

3215 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

3220 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.